



OFIS  
IT. Services. People. You trust.  
(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

# LA SEMAINE AFRICAINE



65<sup>ème</sup> année  
lasemaineafricaine.net

N° 3790 du Vendredi 18 Mai 2018 - 65<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 668 24 72 - 06.889.98.99 / 05.528.03.94 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## Diocèse de Kinkala

Visite de  
Mgr Louis Portella  
Mbuyu à la paroisse  
Saint-Théophile  
de Kindamba

(P.12)

## AMIS LECTEURS,

Nous vous invitons vivement à ne pas manquer notre rubrique hebdomadaire «Un Dimanche en paroisse». Jeudi 24 mai 2018, Saint-Grégoire de Kingoma (Archidiocèse de Brazzaville)

La Rédaction.

## Justice

Les militaires et autres agents de la Force publique sont justiciables devant les tribunaux

(P.5)

## A nos lecteurs

En raison du lundi férié qui accompagne la fête de Pentecôte, nous n'aurons qu'une seule édition qui paraîtra le jeudi 24 mai. Bonne fête!

## Editorial

Il se passait tout ça ?

## Justice

Devant la barre, Norbert Dabira clame son innocence et enfonce le général Nianga Mbouala



Après le procès du général Mokoko condamné vendredi 11 mai à 20 ans de prison, un autre officier général qui fut proche du président Sassou-Nguesso est devant la barre. Norbert Dabira, 68 ans, est jugé depuis le 15 mai dernier par la Cour d'appel de Brazzaville siégeant en session criminelle. L'ancien haut-commissaire à la Réinsertion des anciens combattants est poursuivi pour «atteinte à la sécurité intérieure de l'État». Au cœur de ce procès, une conversation téléphonique qui aurait été interceptée par les services de renseignements intérieurs, entre les généraux Norbert Dabira et Nianga Ngatsé Mbouala, alors commandant en chef de la Garde républicaine. Il y est question d'un projet de coup d'Etat. Le plan était d'abattre l'avion du président Denis Sassou-Nguesso, revenant d'Oyo, au décollage ou à l'atterrissage.

(Lire l'article en page 3)

## Alliance pour la République et de la démocratie (ARD)

Mathias Dzon exhorte le Gouvernement à savoir écouter

(P.4)



## Football/Après plusieurs résultats négatifs

CARA, un volcan endormi brusquement en éruption!



Racine Louamba s'est tapé la poitrine, prétendant détenir la clé de l'énigme. Il l'a prouvé

(P.23)



Fonds des Nations Unies pour la Population  
Représentation en République du Congo

**Avis de vacance de poste**

Vacance de poste	N° 00018145
Date de publication	7 Mai 2018
Date limite de dépôt des dossiers :	25 Mai 2018
Date d'entrée en fonction	1er Août 2018
Titre du poste :	Directeur(trice) des Opérations
Type de contrat et grade :	Fixed Term, NOC (ICS10)
Durée du Contrat :	1 an renouvelable après une période probatoire de 3 mois
Typologie :	Bureau de pays du type 3
Lieu d'affectation :	Brazzaville, avec possibilité de déplacements hors de Brazzaville
Organisation:	UNFPA Congo, Région Afrique de l'Ouest et du Centre

**I - Contexte et responsabilité**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est une agence de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances de chacun, femmes, hommes et enfants. L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données démographiques dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement soit sans danger, que le potentiel de chaque jeune soit accompli. Pour accomplir ces objectifs, le bureau de la Représentation du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) en République du Congo procède au recrutement d'un(e) Directeur (trice) des Opérations. Sur les conseils du Représentant Résident, le/la Directeur (trice) des Opérations fournira le leadership et le conseil dans tous les aspects de gestion du bureau et de technologie d'opérations, de finances, d'administration, de fournitures et d'informations et de ressources humaines. Son rôle est d'assurer la pleine fonctionnalité et efficacité du bureau, fonctionnant sans à-coup, bien-contrôlé et préoccupé par les résultats ainsi que de faciliter l'exécution du programme et la livraison des biens et services en prévoyant les besoins opérationnels des programmes et des projets. Le/la Directeur(trice) des Opérations participera activement à la coordination entre le bureau et le système des Nations Unies en République du Congo pour s'assurer que les besoins de l'UNFPA

dans le système et dans les groupes de services communs sont satisfaits. Il/elle doit stimuler une attitude de collaboration en ce qui concerne l'équipe de programme dans le bureau-pays et le groupe des chargés des opérations du système des nations unies au Congo, et soutenir la communication et la coopération entre le siège et le bureau de pays. Le/la Directeur(trice) des Opérations dirige l'équipe des opérations et collabore étroitement avec le personnel de programme dans le bureau. Les Termes de référence détaillés de ce poste peuvent être consultés dans le site <http://www.unfpa-congo> ou au bureau de la Représentation sis, à l'adresse ci-dessous.

**II - Qualifications requises**

- Etre de nationalité Congolaise (République du Congo) ;
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 au moins en Gestion, Administration, Economie, Finances, Comptabilité, Audit ou domaine équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion administrative, la comptabilité ou l'audit ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe, et sous pression, dans un environnement multiculturel ;
- Avoir la maîtrise du français et de l'anglais (oral et écrit) ;

**III - Autres informations relatives au poste**

• Processus de recrutement : sélection sur dossier, test écrit et entretien;

- L'UNFPA se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de recrutement;
- Seules les candidatures présentant un intérêt pour l'UNFPA recevront une notification;
- L'UNFPA est un environnement «non-fumeur»;
- L'UNFPA propose un environnement de travail qui respecte l'équité de genre, la diversité, l'intégrité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie sociale. Nous nous engageons à maintenir une balance en matière de genre, et pour ce faire, encourageons les femmes à postuler;
- Aucun frais n'est requis à aucun moment du processus de publication et de recrutement. L'UNFPA ne sollicite aucune information personnelle n'ayant trait au statut sérologique des candidats et ne fait aucune discrimination sur la base du statut sérologique des candidats.

**IV - Dossier de candidature**

**- Composition**

- \* Demande non manuscrite spécifiant trois (03) personnes de référence;
- \* Curriculum vitae daté de moins d'un (1) mois ;
- \* Formulaire P11 dûment rempli (envoi sur simple demande ou par retrait au Siège de l'UNFPA Congo) ;
- \* Copies de diplômes, certificats, attestation des services rendus, etc. (Ne pas joindre les originaux).

**- Dépôt de dossiers**

Les dossiers peuvent être envoyés ou déposés :  
\* Sous pli fermé à adresser à Madame la Représentante de l'UNFPA Congo, avec la mention Candidature au Poste de «Directeur des Opérations»

Bureau de l'UNFPA Brazzaville,  
Rue Crampel (en face de la BDEAC)  
Centre-ville BP 19012 Brazzaville  
République du Congo (Téléphone :  
+242 05 521 67 00)

\* Par E-mail à l'adresse suivante :

[malapel@unfpa.org](mailto:malapel@unfpa.org)

Avec pour titre : Candidature au Poste de «Directeur des Opérations»  
N.B : Nos bureaux sont ouverts du lundi à jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 14h00.

**Brazzaville, le 7 Mai 2018**

**Barbara Laureceau  
Représentante Résidente  
de l'UNFPA au Congo**

**PHENICIA**

Société A Responsabilité Limitée  
Capital social: 1.000.000 francs CFA

Siège social: Rez-de-chaussée de l'immeuble de la Plaine, aile droite du magasin M4 - Centre-ville-Brazzaville  
RCCM: CG/BZV/17 B 7256 - République du Congo

**INSERTION LEGALE**

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du dix octobre deux mil dix-sept, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

**Objet Social:** La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:  
- Commerce Général, import-export; optique, produits pharmaceutiques; équipements médicaux; produits alimentaires; transport; électroménagers.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur.

**Dénomination:** PHENICIA.

**Siège Social:** Le siège social est fixé à Brazzaville, rez-de-chaussée de l'immeuble

de la plaine, aile droite du magasin M4 Centre-ville (République du Congo);

**Durée:** La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

**Capital Social:** Un million (1.000.000) de francs CFA divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

**Administration de la Société:** Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur TARHINI Mohamed a été nommé en qualité de gérant de la Société, pour une durée de deux ans.

**Dépôt légal:** Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20 novembre 2017 sous le numéro 17 DA 888;

**Immatriculation:** La Société dénommée PHENICIA est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG/BZV/17 B 7256.

Pour avis,  
**Maître Jean-Baptiste  
BOUBOUTOU-BEMBA,  
Notaire.**

**LA SEMAINE AFRICAINE**

**Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique**  
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

**Président:**

**Mgr Miguel Angel OLAVERRI,**  
Evêque de Pointe-Noire  
**Vice-Président**  
**Mgr Anatole MILANDOU**  
Archevêque de Brazzaville

**Directeur de Publication / Rédacteur en chef:**  
**Albert S. MIANZOUKOUTA**

**Rédacteurs en chef adjoints:**  
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)  
Tél.: (242) 06.668.24.72/01 116 63 33  
Aristide Ghislain NGOUMA  
(Responsable page internationale)  
Tél.: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77  
Cyr Armel YABBAT NGO  
(Responsable pages nationales)  
Tél.: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

**Infographisme:**  
Atelier: La Semaine Africaine

**Service Commercial:**  
Brazzaville:  
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

**Pointe-Noire:**  
**Direction:** Tél.:05 557.02.03 / 06 985.41.79  
**Service commercial:** 05 553 16 93 / 06 671 44 05

**E-mail: [lasemaineafricaine@yahoo.fr](mailto:lasemaineafricaine@yahoo.fr)**  
**Site Internet: [lasemaineafricaine.net](http://lasemaineafricaine.net)**

**1<sup>ère</sup> PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.**

**G BOX SERVICES**  
Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

**NOS METIERS**

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Fluvial
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

**NOTRE FORCE, NOTRE RESEAU**

- + De 14 agences dans tout le territoire national

**NEW FORMULA POWERED BY SAP Business One**

**Service Clients :**  
Branche générale Brazzaville - Centre ville en face de la mairie centrale.  
Agence Pointe Noire - Centre ville, Road point Noire en face de Centre Culturel Français.  
Téléphone: 05 553 16 93 - 05 553 16 93  
(+242) 05 553 16 93 - (+242) 05 553 16 93

Justice

# Devant la barre, Norbert Dabira clame son innocence et enfonce le général Nianga Mbouala

En détention depuis février 2018, en chemise bleu-claire manches courtes et d'un pantalon bleu marine, le général Norbert Dabira a fait son entrée dans la salle d'audience visiblement détendu. Il a dû attendre plus d'une heure avant d'être appelé à la barre où il a plaidé non coupable des faits d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat qui pèsent sur lui. Sa défense a ensuite soulevé une exception concernant son immunité juridictionnelle tirée d'un décret de 2001 qui l'a élevé au rang de dignitaire de la République. «*Quand la Cour Suprême affirme que les privilèges et les immunités sont du domaine de la loi, c'est des contre-vérités juridiques. Comment est-ce qu'elle peut dire que le président a pris un acte illégal. C'est lui manquer de respect. La Cour Suprême n'est pas compétente pour dire que telle disposition d'un acte administratif ne peut pas être appliquée; qu'un acte pris par le président de la République est illégal*», a fait remarquer Me Jean Philippe Esseu.

Pour lui, le juge doit s'assumer. «*Vous n'êtes pas liés à la décision de la Cour Suprême. L'ennemi du juge, c'est le politique et le juge lui-même qui pense qu'il doit vivre sous la base de la pression politique. Le magistrat ne veut pas prendre son indépendance intellectuelle*», a-t-il affirmé, en s'adressant au président de la Cour. Prenant la parole, Me Iréné Malonga de la défense, a marqué son indignation sur le fait qu'ils n'étaient pas jusqu'à l'ouverture du procès en possession du dossier de leur client.

Le ministère public par le truchement du procureur général parle d'un gâchis de temps pour la défense qui dans son «*intervention pense qu'il a fallu s'accrocher derrière une question de droit définitivement tranchée par la Cour Suprême*», a-t-il précisé. Par ailleurs, il a fait constater qu'il ne s'agissait nullement d'un procès politique comme le prétendent certaines langues. La partie civile, quant à elle, parle de la primeur de la loi sur le décret, comme pour soutenir la décision de la Cour Suprême.

Après débats entre les différentes parties, la Cour a rejeté l'exception de la défense. Les quatre avocats de Norbert Dabira ont exigé que les scellés du dossier de leur client soient présentés, notamment la communication qui accuserait le général. «*Ils n'ont pas été dans le même lieu tous les deux. Ils ont dû converser au téléphone. C'est cette bande, M. le président, que nous voulons, puisqu'ils ont l'habitude de suivre les écoutes téléphoniques*», a sollicité Me Brigitte Nzingoula.

L'acte de saisine de la Cour criminelle lu par le greffier audienier fait état de ce que le général de deuxième section est accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. L'ancien inspecteur des Forces



Tête baissée, Norbert Dabira médite

armées congolaises aurait ourdi un complot selon un plan qui consistait à «*recruter deux tireurs d'élite ayant pour mission d'abattre le chef de l'Etat en tirant sur son aéronef soit au décollage, soit en plein vol, soit à l'atterrissage*». Les faits qui remontent à 2017 ont été révélés par les services de renseignement qui ont intercepté, selon lui, une conversation téléphonique entre les généraux Norbert Dabira et Nianga Ngatsé Mbouala portant sur le recrutement de deux tireurs d'élite. Ce que l'intéressé nie. Jusqu'à présent, son complice présumé, le général Nianga Ngatsé Mbouala, limogé de son poste de commandant en chef de la Garde républicaine, «*a été interpellé, mais pas soustrait de la circulation*». Il est cité dans cette affaire uniquement en qualité de témoin pour le compte du ministère public. Il n'est donc pas inculpé. Il s'était présenté dans la salle et a été prié par le président de la Cour de se retirer pour attendre dans la salle d'attente. Quant à Norbert Dabira, il a pour témoin la veuve Tchystère-Tchicaya qui, malheureusement, n'est



Me Brigitte Nzingoula, l'un des avocats de Norbert Dabira

pas présente dans la salle. Norbert Dabira n'a pas choisi la stratégie du silence, mais plutôt de parler. Le deuxième jour du procès a été consacré à son interrogatoire qui a duré près de quatre heures. Il a répondu aux questions de la Cour, du ministère public et de la partie civile. Un seul avocat de la défense lui a posé quelques questions. Les autres ont exigé l'ouverture des scellés, notamment l'audition des enregistrements télépho-

niques considérés comme pièce maîtresse de l'accusation. Selon la défense, c'est sur cette bande des écoutes téléphoniques entre le général Nianga Ngatsé Mbouala et son client que l'accusation est fondée dès le départ de l'enquête au niveau de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST). «*Dès le départ, on aurait dû nous faire écouter cette bande. Nous sommes tenus de nous appesantir sur cette étape de la procédure puisque nous venons de finir l'interrogatoire de l'accusé*», a indiqué Me Nzingoula. Devant la barre, le général Nor-

bert Dabira qui a nié les faits, a cité le général Nianga Ngatsé Mbouala. Il l'a présenté comme le cerveau penseur du complot qui, selon Norbert Dabira, consistait à déposer le Président Denis Sassou-Nguesso et à le mettre à la retraite dans son village natal. Faute de temps, le président de la Cour a suspendu l'audience.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## Procès Jean Marie Michel Mokoko

### Pourquoi Jean Ngouabi et Anatole Limbongo Ngoka n'ont-ils pas été jugés?

Y-a-t-il possibilité pour la justice d'abandonner certaines accusations mises à la charge des co-détenus à la maison d'arrêt centrale de Brazzaville dans l'affaire Jean-Marie Michel Mokoko, à savoir: Anatole Limbongo Ngoka, son directeur de campagne lors de l'élection présidentielle de 2016; Jacques Banangandzala, directeur national-adjoint de campagne du candidat André Okombi Salissa, responsable dans ce cadre des départements de Brazzaville et du Pool; Jean Ngouabi Akondjot, président de Lumière pour le Congo; Marcel Pika et Armel Nsendé? Le ministère public pourrait-il prouver l'infraction d'incitation aux troubles à l'ordre public qui leur est reprochée?

En outre, il est question d'établir par l'accusateur l'appartenance de Jacques



Jean Ngouabi Akondjot

Banangandzala et d'Armel Nsendé au staff politique du général Mokoko, et le lien qui les unit avec la direction de campagne de J3M. Il faut, par ailleurs, prouver que les membres influents de la direction de campagne

du général que sont Anatole Limbongo Ngoka, Jean Ngouabi Akondjot et Marcel Pika, ont reçu des ordres du général Mokoko pour semer des troubles.

Le principal accusateur a été jugé et condamné à vingt ans de prison ferme. En aucun moment, ces co-détenus ne sont passés à la barre, alors qu'ils devaient tous être jugés ensemble. Faut-il encore attendre longtemps avant leur traduction en justice? Ils continuent à croupir en prison dans l'attente de leur éventuelle condamnation ou d'un acquittement éventuel dans une affaire rocambolesque après le lourd verdict, largement commenté, contre le général Mokoko qui a été condamné. Et leur affaire n'est pas toujours inscrite au rôle!

KAUD

## Editorial

### Il se passait tout ça ?

La justice aura la mission de débrouiller le faux du vrai, espérons-le. Pourtant au fil des jours et des audiences de la Cour criminelle qui poursuit de hauts dignitaires de la République pour atteinte à la sûreté intérieure, nous sommes mis devant un tableau pour le moins désarçonnant. Il se dégage des propos du général Norbert Dabira au moins le fait que des actes attentatoires au président de la République ont été échafaudés. Que le coup d'Etat contre le Chef de l'Etat n'ait pas réussi est une chose. Il n'empêche qu'il reste comme un sentiment de malaise. Ne serait-ce que parce que certaines des spéculations dans l'opinion trouvent un début de confirmation. La rumeur cesse de l'être quand ses prémisses trouvent un début confirmation.

Tout ce qui se dit à la Cour n'est pas vérité d'Évangile, c'est vrai. Dans la série de procès que nous sommes appelés à suivre depuis une quinzaine de jours, mettant en scène de très proches collaborateurs du Président de la République, il se dégage une situation nauséabonde. De hauts dignitaires de la République sont appelés à la barre. Ils disent ou ne disent pas leur part de vérité. Mais ce qui en émerge laisse pantois. Et ce qui en émerge s'entrelace avec l'origine de certaines de nos crises. Notamment dans le Pool. Au point de fixer définitivement la rumeur persistante selon laquelle cette crise est un artifice entretenu de toutes parts. Une crise fabriquée.

En tous les cas, une situation paradoxale. Car, pendant que les Ninjas sur le terrain s'évertuaient à déstabiliser le pays, à infliger d'indicibles souffrances aux populations civiles, des dignitaires haut-placés tiraient les ficelles dans l'ombre. Et attisaient le feu, soufflant sur la braise. Comme si pompiers et pyromanes avaient partie liée ! Nous n'en sommes pas encore au bout du procès. Nous ne saurions tirer des conclusions définitives, mais le peu qui sort du Palais de justice nous donne à voir un Congo d'incertitudes. Où les piliers de la République sont vermoulus, et la sécurité du pays rongée à la moelle par des à peu-près qui ne peuvent pas réjouir même les plus acharnés des opposants.

Albert S. MIANZOUKOUTA

### Lutte contre l'injustice politique au Congo

#### Les organisations de la société civile se mobilisent à travers la campagne «Trop c'est trop»

En regard aux vagues d'arrestations arbitraires perpétrées par la force publique sur les chefs de l'opposition et leurs militants, l'Association pour les Droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC) avec l'appui de la Fondation nationale pour la démocratie (NED) a organisé du 7 au 8 mai dernier à Brazzaville un atelier sur la détention préventive/arbitraire au Congo. Inscrit dans le cadre d'une campagne nationale dénommée: «Trop c'est trop», son objectif est de sensibiliser les acteurs politiques et la société civile sur la situation actuelle des conditions de détention et surtout de sonner l'alerte, afin de se mobiliser, en vue de lutter contre l'injustice politique régnant au Congo.

Pour le président de l'Adhuc, Loamba Moké, cet atelier se tient en une période où se déroule la session criminelle avec des accusés des leaders politiques de l'opposition. «Ceci est la conséquence de la contestation des processus électoraux: référendum 2015, élection présidentielle 2016 au Congo qui a eu pour effet, le conflit dans le département du Pool et l'emprisonnement des opposants politiques, poursuivis officiellement pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat».

Cet atelier a réuni une vingtaine de participants issus des partis politiques, des ONG des droits de l'homme, des syndicats, des journalistes. Pendant deux jours, les experts ont exposés sur différents thèmes ayant parmi l'assistance de mieux cerner les mécanismes africains de protection et de promotion des droits humains.

Après d'intenses débats, les participants ont arrêté une série de recommandations. A l'égard de la société civile, ils ont demandé la mise en place d'un cadre de concertation, d'intensifier des sessions de formation pour renforcer les capacités des acteurs de la société civile, de vulgariser les instruments juridiques nationaux et internationaux au sein de la population, d'élaborer une loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme. A l'endroit des partis politiques, de s'approprier les instruments juridiques, les promouvoir et les défendre. Aux pouvoirs publics, de permettre aux défenseurs des droits de l'homme de visiter les milieux carcéraux, d'améliorer les conditions de vie des détenus et de se conformer aux lois et règlements de la République en matière d'arrestation.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE & Mavie OSSIBI-NGAKOSSO

## Alliance pour la République et de la démocratie (ARD)

# L'avenir du Congo passe aussi par la prise en compte des mises en garde de l'opposition

La coordination nationale de l'Alliance pour la République et de la démocratie (ARD) s'est réunie en session ordinaire, la 12ème du genre, sous les auspices de son président Mathias Dzon, le samedi 12 mai 2018. Placée sous le thème: «Responsabilités et devoirs de la classe politique congolaise dans le chaos actuel», cette rencontre était pour les organisateurs de passer au vitriol la gestion du pays. «Si le Congo était une entreprise, il aurait déjà déposé le bilan et mis la clé sous le paillason. L'Etat est en banqueroute. Il n'honore plus, ni les échéances de paiement de la dette extérieure et de la dette intérieure, ni les charges courantes. Cette situation catastrophique engendre des drames dans les foyers», ont-ils fait savoir dans leur déclaration.

Depuis plusieurs années, regrettent-ils, «l'opposition congolaise n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme et de proclamer urbi et orbi que notre pays traversait une crise multidimensionnelle grave. Faisant la politique de l'autruche, le pouvoir a toujours clamé de façon péremptoire qu'il n'y a pas de crise au Congo et que notre pays se portait bien et même très bien. Malheureusement, les faits sont têtus. Aujourd'hui, il est établi de façon irréfutable que le pays traverse une crise économique, financière, sociale, politique et sécuritaire gravissime. Il est dans un état comateux», ont-ils fait remarquer. Selon eux, «la grave crise congolaise menace de pousser à l'effondrement l'ensemble de la zone CEMAC, si des réformes nécessaires ne sont pas entreprises par les autorités congolaises pour redresser les comptes et les équilibres indispensables, après un audit sérieux de la gouvernance et de la corruption. C'est la condition qui permettra la conclusion d'un accord avec le FMI, préalable à une éventuelle aide de la France de 135 millions d'euros».

La coordination nationale de l'ARD se tient à un moment où la situation générale du pays est «cadavérique»: «le Gouvernement ne fait absolument rien et place tous ses espoirs dans la signature d'un hypothétique accord avec le FMI. Malheureusement pour lui, cet accord providentiel a été renvoyé aux calendes grecques, jusqu'à ce que les autorités congolaises consentent à satisfaire aux exigences du FMI en matière des audits sur la gouvernance et la corruption. Dans ce contexte extrêmement difficile, alors que l'Etat est en cessation de paiement et que chaque jour des milliers de Congolaises et de Congolais meurent pour cause d'extrême pauvreté, le Gouvernement, au lieu de s'atteler à promouvoir des mesures sérieuses de redressement, pour sortir le pays de la crise multidimensionnelle qui le plombe, a aggravé la situation, en créant au cours du conseil des ministres du mercredi 2 mai 2018, trois nouvelles institutions: Conseil national du dialogue, Conseil consultatif des sages et nota-

bilité traditionnelles, Conseil consultatif de la société civile et des ONG, institutions qui sont de nouvelles sources de dépenses faramineuses, sans toutefois dire comment il entendait financer ces nouvelles dépenses exorbitantes et inutiles, quand on sait qu'aujourd'hui, l'Etat congolais est en banqueroute. C'est tout simplement effarant, voire irresponsable», ont-ils fait constater.

Ils ont estimé que la mise en œuvre d'un conseil national du dialogue vise un seul et même objectif: «contourner le vrai dialogue politique national inclusif que le peuple congolais et la communauté internationale exigent instamment, pour lui substituer un simulacre de dialogue du type de ceux que le pouvoir a organisés à Ewo en 2011, à Dolisie en 2013, à Sibiti en 2015 et à Ouesso en 2016, parodies de dialogues qui ont montré leur limite et qui n'ont jamais réglé un seul des maux qui minent aujourd'hui le Congo. Loin s'en faut».

Et de s'attaquer au président qui, selon eux, n'entreprend rien pour contraindre les dignitaires du pouvoir qui ont planqué l'argent public dans des comptes privés à l'étranger, à rapatrier au Congo, l'argent public détourné. «Pourtant tous ces responsables indéliables sont bien connus de lui. Ils sont 60 qui, selon les Panama Papers ont des comptes privés à Panama. En Chine, 4 dignitaires du pouvoir congolais totalisent à eux seuls, près de 6 mille milliards de F cfa dans leurs comptes privés. Des sources dignes de foi signalent l'existence d'autres comptes privés où l'argent public congolais a été logé, au Brésil, à Singapour, à l'Ile-Maurice, au Koweït, aux Emirats Arabes Unis, en Espagne, en Côte-d'Ivoire, en Guinée-Conakry, au Niger, en RDC, en Angola, au Maroc... ces fonds atteignent un montant de 9 milliards 147 millions de dollars, soit, 5 488 milliards 200 millions de F.cfa. etc». Afin de sortir le pays de la crise «gravissime» qu'il traverse, l'ARD pense que «le PCT, la mouvance présidentielle et le Gouvernement, principaux responsables du chaos actuel, doivent faire leur autocritique, demander pardon au peuple Congolais, reconnaître publiquement que



Quelques leaders des partis membres de la coordination de l'ARD

le dialogue politique national inclusif est la seule bonne solution de sortie, comme l'ont souligné très justement, après nous, les Evêques du Congo, réunis à Brazzaville en session extraordinaire du 08 au 09 mai 2018. En second lieu, le Gouvernement, en tant que pouvoir qui gouverne l'Etat, a l'impérieux devoir de prendre dès maintenant des mesures de réduction drastique du train de vie de l'Etat, et ce, sans attendre la signature d'un accord avec le FMI».

Pour l'aider dans cette tâche, la 12e coordination nationale de l'ARD a renouvelé les mesures de redressement formulées lors de la 11e coordination nationale de l'ARD, tenue à Brazzaville le 11 novembre 2017. Il s'agit, entre autres, de la suspension momentanée des nombreux centres de dépenses faramineuses que sont: le Sénat, l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle, le Conseil économique et social, le Conseil supérieur de la liberté de communication, la Commission nationale des droits de l'homme, le médiateur de la République; la mise en place d'un parlement de transition à une seule chambre et composé de façon paritaire de représentants de la mouvance présidentielle et de l'opposition plurielle; la réduction du nombre des ministres et la suppression des postes de ministres d'Etat etc...

D'autres mesures préconisées sont, par exemple, que les ministres qui aujourd'hui sont rémunérés à hauteur de 15 millions de F.cfa par mois, devraient plutôt être payés à 7 millions et ceci par virements bancaires. La suppression des salaires fonctionnels payés indûment aux responsables des organes dirigeants du PCT; la suppression et l'interdiction absolue des paiements par anticipation et des dépenses non prévues au budget, pour éradiquer les coulages financiers et les tripatouillages, surtout au niveau des menues-recettes, entre autres. Avant de clore les travaux, les participants à cette session ont dénoncé la «condamnation scandaleuse» à une peine de 20 ans de réclusion criminelle du général Jean Marie Michel Mokoko, alors que, selon eux, «le dossier d'accusation est totalement

vide»: «son crime, est d'avoir été candidat à la farce électorale du 20 mars 2016 et de n'en avoir pas reconnu les résultats frauduleux», ont-ils conclu.

KAUD

## La ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique dans la Lékoumou

### Caravane de la jeunesse sur le civisme

Du 5 au 8 mai 2018, Mme Destinée Hermella Doukaga, ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, a poursuivi sa caravane de la Jeunesse dans le département de la Lékoumou. Elle a eu des entretiens, a fait des descentes de terrain et présidé des cérémonies de le-

appels au civisme qui est une valeur cardinale de la citoyenneté. Ce message a été directement délivré aux élèves du collège Jean Jacques Mouaya, aux lycées général, interdépartemental et techniques agricoles de Sibiti.

La visite de terrain à Komono sur



La Ministre et les élèves après la levée de couleurs

La levée des couleurs dans les établissements scolaires. Ainsi ses activités se sont concentrées autour des

le site de la société de culture de l'hévéa (HEVECO), a permis

(Suite en page 16)

## Mise au point de la Convention des Partis Républicains (COPAR) suite à la rencontre de prise de contact avec le Chef de file de l'Opposition

Invités à prendre part à la réunion de prise de contact du Chef de file de l'Opposition avec les partis et/ou groupements de partis d'obédience oppositionnelle du Congo, tenue le lundi, 7 mai 2018, au siège de l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale, en sigle UPADS, les partis de l'opposition républicaine, regroupés au sein de la Convention des Partis Républicains, acronyme COPAR, y ont répondu de manière favorable, y déléguant des hauts responsables émergeant en leur sein.

Après les salutations d'usage, fort fraternelles, s'est présentée l'occasion d'échanges informels sur un certain nombre de sujets d'intérêt commun.

Si l'adhésion de la COPAR aux luttes communes à l'opposition congolaise se passe de tout commentaire et est irréversible, elle refuse, cependant, ce catégoriquement, toute approche de nivellement et du dénie de ses luttes pour l'avènement d'une démocratie consensuelle assise sur une République fraternelle et solidaire.

Il sied de rappeler, au nombre des mérites de luttes de la COPAR, sa contribution à l'institution du statut chef de file de l'opposition, dont la loi 28-2017 du 7 juillet 2017 consacre la manifestation juridique.

Ladite loi, dont les lettre et esprit ne sauraient lui échapper, s'éclaire de sa propre lumière quant à l'interprétation de ses dispositions.

Aussi, face à l'équivoque dans l'interprétation de ladite loi, entretenue à des fins au demeurant obscures, la COPAR estime-t-elle de haute importance de faire la mise au point suivante:

L'article 5 de la loi 28-2017 du 7 juillet 2017 portant statut du chef de file de l'opposition dispose qu'il est admis à un opposant de faire partie du gouvernement.

La présence d'un opposant

au gouvernement l'astreint à la solidarité gouvernementale».

C'est tout dire de ce que la qualité de membre du gouvernement n'est pas juridiquement incompatible avec l'appartenance à une formation politique de l'opposition. Si incompatibilité il devrait y avoir, elle ne saurait tirer sa substance que de celles prescrites par les statuts de la formation politique de l'opposition à laquelle appartient l'intéressé; La loi 28-2017 du 7 juillet 2017 portant statut du chef de file de l'opposition ne donne gage à ce dernier de délivrer aux partis de l'opposition un certificat d'appartenance à cette obédience politique.

A ce sujet, il paraît de circonstance de rappeler que l'opposition se définit comme l'appartenance à une organisation politique aux intérêts et visées contraires à ceux de la formation politique exerçant le pouvoir. Il s'entend donc que est opposant celui qui se déclare l'être et est ainsi reconnu par ses camarades de même formation ou groupement politique;

La loi 28-2017 du 7 juillet 2017 ne prescrit pas au chef de file de l'opposition la mission de créer un nouveau groupement ou une nouvelle plateforme de l'opposition, de quelque nature qu'elle soit.

A notre entendement, la volonté de fédération, avec son corollaire la liberté d'adhésion à une fédération ou groupement de partis politiques, demeure de principe. Les partis ne sauraient donc se regrouper qu'au gré des délibérations de leurs instances dirigeantes propres. Ladite loi, bien conçue par le législateur, ne peut donc se perdre à demander au chef de file de l'opposition l'impossible mission de fédérer les multiples et variables oppositions dont regorge notre pays; De la perception des missions dévolues au chef de file de l'opposition par la loi 28-2017 du 7 juillet 2017, il appert qu'il n'est que le vecteur institutionnel de mise en équilibre des préoccu-

pations des oppositions avec les institutions, dans l'optique de la facilitation du consensus politique. C'est donc à titre de renfort des mécanismes démocratiques d'un dialogue constant et permanent que le statut de chef de file de l'opposition a été institué en tant que relais de remontée des préoccupations des oppositions au niveau des institutions.

L'opposition étant plurielle, chaque opposition devrait offrir au peuple la détermination de son attitude à pouvoir constituer, le cas échéant, l'alternative souhaitée et crédible de la gestion de la chose publique.

Une telle vision de la chose publique ne saurait donner place aux invectives personnalisées et personnalisées, mais être l'opportunité d'étaler le génie de chaque politique à transcender les clivages politiques, pour n'offrir à ce même peuple que l'idéal de son combat, qui garantit une alternative bien meilleure.

Enfin, toute équivoque levée sur les prises de positions fermes sur les points supra, les partis de la COPAR demandent au chef de file de l'opposition de prendre en compte leurs préoccupations et arguments évoqués et soutenus lors de la réunion de prise de contact dont s'agit.

Fait à Brazzaville, le 11 mai 2018.

Pour le PRL, Kevin AMBERO MALONGA ; pour le MNLIC, Michel MBOUSSI NGOUARI; pour le CODEMA, Chris Antoine WALEMBAUD; pour le CDR, Bonaventure BOUDZIKKA; pour le MIS, Bonaventure MIZIDY; pour le PCEE, Jean EBINA;

Le Secrétaire Permanent, Julien Euloge LIBOTA

# Dynamique pour le Développement du Congo (DDC) Des priorités pour le redressement du Congo

**La Dynamique pour le Développement du Congo (DDC) a tenu vendredi 4 Mai 2018, à son siège à Brazzaville, sous la direction du président du parti, Armand Mpourou, pour sensibiliser les militants et sympathisants sur l'organisation de la prochaine campagne d'adhésion au parti. A l'issue de cette assemblée, une déclaration a été rendue publique dans laquelle, la DDC suggère cinq priorités « pour redresser le Congo » pour sortir le pays de la crise actuelle. «Notre pays recule et décroche. Notre économie ne redémarre pas, la pression fiscale, les ménages, la maîtrise de l'immigration laisse planer un danger permanent face aux désordres de l'administration. Notre pays s'enfoncent chaque jour davantage dans l'incertitude et le sentiment que les dirigeants ne maîtrisent plus rien», indique la déclaration.**



Armand Mpourou

Elle relève que, oui les congolais sont inquiets, ils ont peur du déclin social, du chômage qui ronge les familles « oui les congolais sont inquiets, pour l'avenir de leurs enfants et leur sécurité. Inquiets car dépossédés du destin de leur pays et de son identité. Inquiets face à une Afrique déboussolée, technocrate, et qui ne protège pas suffisamment. Non les congolais n'ont plus confiance. Ils attendent des réponses aux questions simples qu'ils posent inlassablement aux responsables politiques »

relève la déclaration. Des interrogations qui attendent des réponses simples: ou nous conduisez-vous? Quel Congo préparez-vous? Celui du passé ou de l'avenir? Quel Congo, voulez-vous transmettre à nos enfants? Quelles valeurs défendez-vous? Comment comptez-vous respecter vos engagements jusqu'au bout? Quelle sera votre méthode? Et comment? Comment être certains que vous nous dites la vérité? «Oui, les congolais et les forces vives de la nation veulent que ça change enfin. Les congolais

ont conscience que la situation ne peut plus durer, que le Congo est au pied du mur. Ils sont prêts à accepter les transformations nécessaires, les réformes utiles et les remises en question pour peu qu'elles garantissent la sécurité, la protection, la prospérité, la grandeur et la force du Congo, l'avenir des congolais » indique la déclaration. Elle estime qu'ils sont prêts si le message des dirigeants reste clair, cohérent et sans ambiguïté sur les valeurs de la république et l'identité du pays. Si le pragmatisme et le

bon sens l'emportent. «Nous ne sommes pas condamnés à décrocher ni à décliner, les nombreux exemples étrangers de réussite et de réformes efficaces en témoignent. Nos convictions en matière économiques sont connues. Nous n'attendons plus un niveau de croissance élevé et nous ne ferons pas baisser le chômage de manière durable sans d'abord revaloriser le travail, ni en restant l'un des pays africains qui a le plus haut niveau de taxes et d'impôts, de dépenses publiques et de normes, et sans, enfin refonder notre modèle social», ajoute la déclaration. Enfin, la déclaration suggère cinq priorités pour redresser le Congo. Elles doivent animer les congolais et tiennent en quelques idées fortes et précises. «Elles sont autant de solutions concrètes pour redresser le Congo: Revenir à nos valeurs; restaurer l'autorité; repenser l'économie et notre modèle de protection social; maîtriser notre destin; refonder notre pacte national», rappelle la déclaration.

Pascal AZAD DOKO

## Justice

### Les militaires et autres agents de la Force publique sont justiciables devant les tribunaux

**La ville de Brazzaville et d'autres localités du pays abritent des sessions de la Cour criminelle depuis le mois de mars 2018. A ces différentes sessions comparaissent aussi des militaires ou d'autres agents de la Force publique comme accusés, témoins ou sachant. Certaines personnes estiment que les militaires ne doivent pas se présenter au tribunal, d'autres disent le contraire et considèrent les militaires comme des citoyens à part entière. En vue d'éclairer l'opinion, Armée et Nation a organisé le 11 mai dernier, à Brazzaville, une tribune animée par le colonel Michel Zamba, directeur de la communication des armées, avec pour invités le colonel Justin Mobandza Ngouma, directeur central de la justice militaire au ministère de la Défense nationale et Mme Nuptia Mbemba Talansi, magistrate, attachée chargée des relations avec les juridictions au ministère de la Justice.**



«Tout militaire est justiciable devant les juridictions à condition que sa hiérarchie soit mise au courant».

Il ressort de cette tribune que comme tout citoyen, les militaires et autres agents de la Force publique sont justiciables devant les Cours et tribunaux de la République. Nul n'est au-dessus de la loi; tous les citoyens sont égaux devant la loi, c'est une disposition inscrite dans la Constitution du 25 octobre 2015. Et en cela, les militaires ne sont aucunement exemptés lorsqu'ils ont commis une infraction à la loi. S'agissant des dispositions légales et réglementaires qui définissent les conditions ou la procédure de comparution des militaires devant les juridictions, et sur les modalités pratiques de comparution des militaires devant les tribunaux et cours, il a été rappelé que comme tout citoyen de la République, le militaire est justiciable devant les Cours et tribunaux. A ce titre, il peut être cité à comparaître en qualité de témoin ou expert devant

les juridictions. Dans le cas du droit commun, sa comparution se réalise conformément aux dispositions du code de procédure civile (CPC). Dans le cas d'une procédure pénale, la comparution se déroule conformément au code de procédure pénale (Articles 86, 92 et 95 sur les témoins; articles 268 et suivants sur les accusés). Lorsqu'un militaire est cité à comparaître devant les tribunaux et ce, conformément à la circulaire 0634/MJ-CAB du 22 juin 1981 (encore appelée circulaire Kimbembé qui concourt à l'harmonie entre l'action des magistrats avec la Force publique), le procureur ou le juge d'instruction après avoir convoqué l'intéressé, écrit à la hiérarchie militaire: le Chef d'Etat-major général (CEMG) des Forces armées congolaises (FAC), pour tout militaire résidant à Brazzaville; le Commandant de zone militaire de défense (COM ZMD)

pour ceux résidant à l'intérieur du pays. Pour les officiers généraux et les membres du commandement, la correspondance doit être adressée au ministère de la Défense nationale. Après cette notification, l'accompagnement se déroule ainsi qu'il suit: pour les généraux et membres du commandement, le militaire cité à comparaître est accompagné du directeur général des ressources humaines (DGRH) en sa double qualité de représentant du ministre et de chef du bureau des officiers généraux. Pour les autres officiers, le CEMG ou COM ZMD fait accompagner l'officier par son supérieur hiérarchique et un officier de la garnison (ordre de mission). Pour les sous-officiers et militaires du rang, le CEMG ou COM ZMD instruit le commandant de formation ou chef de corps de faire accompagner le militaire par son supérieur hiérarchique (généralement: le commandant de compagnie ou de

batterie ou d'escadron, ou le chef de service). En dehors de cette circulaire, il existe aussi la Constitution et le Code de procédure pénale qui organise la mise en mouvement de l'action publique lorsqu'il y a commission d'une infraction pénale. Et à côté, il y a le Code pénal qui renferme les infractions à la loi. Au terme de toutes les explications fournies, il a été rappelé que tout le monde est égal devant la loi, tous les citoyens sont égaux devant la loi y compris les militaires et autres agents de la Force publique, cela veut-dire que tout militaire est justiciable devant les juridictions à condition que sa hiérarchie soit mise au courant. Il n'y a aucune incohérence entre l'administration militaire et la magistrature, chacun exécute les tâches qui lui sont assignées par la loi et les règlements de la République.

Alain-Patrick MASSAMBA

## Coup d'oeil en biais

### SNE, branchez-nous au vrai courant!

Le lundi 30 avril à Sibiti, à 21h 30mn, pour la énième fois le courant s'en est allé d'où il vient sans que l'on sache pourquoi, ni pour combien de temps. En l'espace d'une semaine, on a noté sept coupures intempestives de courant, soit la moyenne d'une coupure par jour, suffisante pour évaluer le désagrément causé aux consommateurs. A chaque fois, les nombreuses questions restent sans réponses au moment où la société vient de réaliser dans la ville de Sibiti une opération de pose des compteurs ancien modèle, alors que l'on s'attendait à passer de l'ancienneté à la modernité à Sibiti. Pendant que sous d'autres cieux on consomme le courant à la carte, dans la capitale de la Lékoumou on entretient ces instruments à polémique, prétextant d'obscures questions sociales trop sensibles pour être bousculées. SNE (Société nationale d'électricité), mettez-nous au courant!

### Encore un Sénégalais tué au Congo!

D'après l'APS (Agence de presse du Sénégal), un ressortissant sénégalais de 36 ans «a été assassiné de la manière la plus atroce au Congo-Brazzaville» au début de ce mois. Porté disparu pendant deux jours, l'infortuné avait été retrouvé sans vie aux abords d'un stade dans un parc forestier. «Chaque mois on tue un Sénégalais au Congo. C'est inadmissible et intolérable. En tant que partie civile, nous allons porter plainte contre l'Etat congolais pour non-assistance à personne en danger. Nous n'accepterons pas que nos ressortissants soient traités de la sorte», s'est indigné un représentant de la société civile, tandis que le Gouvernement sénégalais a condamné énergiquement ce meurtre et demandé qu'une enquête soit ouverte pour déterminer les causes et les circonstances de la mort du Sénégalais.

### Andrée-Brigitte Nzingoula étonnée que des gens soient placés sur écoute à leur insu

Les avocats du général Norbert Dabira, accusé d'avoir voulu attenter à la vie du Chef de l'Etat congolais Denis Sassou Nguesso, brûlent d'impatience pour auditionner les enregistrements téléphoniques considérés comme pièce maîtresse de la procédure. Voici ce qu'a dit l'un d'entre eux, Me Andrée Brigitte Nzingoula, qui a marqué son étonnement que des gens soient écoutés sans qu'ils le sachent: «La pièce maîtresse de la procédure, nous continuons à le dire, c'est la bande des écoutes téléphoniques interceptées par la DGST (Direction générale de surveillance du territoire). Ça va nous permettre d'abord de comprendre pourquoi les gens doivent être écoutés à leur insu; ce qui est une violation de quelques droits que nous connaissons tous; puis savoir qu'est-ce qui a été réellement dit».

### Libération à Pointe-Noire de dix-sept militants du "Ras-le-Bol"

Les jeunes ont payé, telle est la leçon que certains veulent tirer de la libération, lundi 14 mai 2018 à Pointe-Noire, de dix-sept des vingt-deux militants du mouvement citoyen "Ras-le-Bol". Ils avaient été arrêtés et incarcérés le lundi 7 mai dernier, suite au dépôt d'une requête dans laquelle ils demandaient l'arrêt du procès de Jean-Marie Michel Mokoko et la libération immédiate des autres détenus politiques. Après une semaine de détention, ces activistes ont retrouvé leur liberté. L'OCDH (Organisation congolaise des droits de l'homme) a confirmé cette information, et a affirmé que les cinq autres maintenus en détention seront présentés devant le Procureur de la République.

### Crime passionnel? Un homme retrouvé mort en forêt à Djambala

Un homme, la soixantaine révolue, a été retrouvé sans vie en forêt, à côté d'un arbre, le samedi 12 mai 2018. Cette découverte macabre a donné lieu à de multiples interprétations. L'on parle d'un crime passionnel. Des soupçons pèseraient sur sa femme et son amant qu'il aurait surpris en flagrant délit quelques semaines plus tôt. L'infortuné s'était rendu au champ le mercredi 9 mai, accompagné de son épouse comme à l'accoutumée. Arrivé sur le lieu, il s'est séparé momentanément de cette dernière pour aller chercher du bois de chauffe. Il n'a plus donné signe de vie, jusqu'au jour où son corps a été découvert par la police, aidée par sa femme. Il présentait des signes de violences. La police a ouvert une enquête.

### Un taximan s'enfuit avec la bouteille de gaz de sa cliente

Certains chauffeurs de taxi ne sont pas de bonne moralité. Une femme l'a appris à ses dépens, mercredi 9 mai 2018 à Pointe-Noire, la capitale économique du Congo. Alors qu'elle se rendait à l'hôpital général de Loandjili pour des soins, elle en a profité pour s'approvisionner en gaz de cuisine au dépôt Faaki situé en face du centre sanitaire. Elle a arrêté un taxi, y a placé la bouteille de gaz et sa fille âgée de 16 ans qui l'avait accompagnée, puis demandé au chauffeur de ramener cette dernière à leur domicile, vers l'arrêt Plaque 50 à Siafoumou. Malheureusement et à la surprise de la petite, le taximan a changé de destination. Il a pris la route de Loanga, à 15km de Pointe-Noire. Là-bas, il a descendu la fille manu militari, l'a menacée à l'aide d'un couteau et a disparu avec la bouteille de gaz butane. La petite infortunée est revenue à Pointe-Noire à pied!

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

**Journée mondiale des télécommunications et de la Société de l'information**

**Sensibiliser sur l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de l'information**

La communauté internationale a célébré le 17 mai, la journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, sous le thème: «Vers une utilisation positive de l'intelligence artificielle pour tous». Cette journée s'inscrit dans le mandat de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui permet d'améliorer l'identification et l'analyse des nouvelles tendances dans l'environnement des télécommunications/TIC telles que définies dans la résolution 71 de la Conférence des plénipotentiaires à Busan, en Corée du Sud, en 2014.

La journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information a pour objectif de contribuer à la sensibilisation de l'opinion nationale aux perspectives qu'ouvre l'utilisation de l'internet et des autres technologies de l'information et de la communication (TIC) telle que l'intelligence artificielle dans les domaines économique, social et environnemental ainsi qu'aux moyens permettant de connecter ceux qui ne le sont pas, tout en offrant un accès abordable et facile aux réseaux à large bande.



Léon-Juste Ibombo

A Brazzaville, Léon-Juste Ibombo, ministre des Postes et télécommunications, dans sa déclaration a souligné que ce thème de la journée rentrait dans le prolongement des activités menées par l'organisation pour libérer le potentiel innovateur dans le secteur des télécommunications/TIC, et des pôles technologiques. Ceci permettrait de mettre au point des solutions innovantes et concrètes en vue d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Ce thème, a-t-il ajouté, met également l'accent sur les progrès rendus possibles par les avancées extraordinaires que l'on a pu observer dans des domaines connexes, entre autres les méga-données, l'apprentissage automatique, la puissance de calcul, la capacité de stockage et le Cloud, c'est-à-dire l'informatique en nuage.

«Les technologies faisant appel à l'intelligence artificielle apparaissent de nos jours comme une composante essentielle des outils et applications proactifs utilisés pour faciliter la vie quotidienne des populations en améliorant les soins de santé, l'éducation, les services financiers mobiles, l'agriculture, les transports et toute une série d'autres services», a-t-il dit.

La priorité du Gouvernement consiste à faire de l'inclusion numérique une réalité à l'échelle nationale. Mais pour atteindre cet objectif, les entrepreneurs du secteur des télécommunications/TIC, les jeunes entreprises et les PME doivent jouer un rôle déterminant pour assurer une croissance économique durable et inclusive.

L'intelligence artificielle, une nouvelle technologie très avancée et en perpétuelle évolution, qui s'inscrit dans le progrès actuel des recherches technologiques, fait rêver les scientifiques depuis bien longtemps déjà.

«Ils sont nombreux à penser qu'il est dorénavant possible de fabriquer des robots intelligents et autonomes, capables de s'adapter à des situations nouvelles. Cela dit, même si, au niveau mondial, certains prototypes possèdent déjà des aptitudes étonnantes, on est encore loin des robots qui auraient la même capacité d'apprentissage qu'un enfant en bas âge», a-t-il indiqué.

Léon-Juste Ibombo a invité les membres du Gouvernement, les acteurs du secteur ainsi que les experts, à mener des réflexions et des échanges d'idées sur le thème mis en exergue cette année, afin de mesurer les avantages et les inconvénients que celui-ci peut avoir sur la vie de notre nation. Le 17 mai marque l'anniversaire de la signature de la première convention télégraphique internationale, en mai 1865.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

**Qui me répondra?**

Les sachants affirment que l'alcool est source de plusieurs maladies parmi lesquelles le cancer. Mais curieusement, à Brazzaville, le prix de l'alcool est à la baisse dans certains bistros de la place (3 bouteilles à 1000f!). Quelle est la politique du ministère de la Santé concernant cette forme d'encouragement à ruiner sa santé à bas prix?

E.Mb-O, (Djiri, Brazzaville)

**Partenariat Congo-Banque mondiale**

**Pour de bonnes interventions face à la crise financière**

Arrivé au terme de sa mission, après trois années de fonction passée au Congo en qualité de représentant résident de la Banque mondiale, Djibrilla Adamou Issa a eu une entrevue avec Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, gouverneur national de la Banque mondiale. Les deux personnalités se sont entretenues vendredi 11 mai 2018, en faisant le tour d'horizon de ce qu'elles ont pu faire durant le mandat et le partenariat bâti ensemble. Dans leur tour d'horizon, le représentant de la Banque mondiale et la ministre du Plan ont aussi abordé les perspectives de cette collaboration et le futur du partenariat engagé.

À la fin de son entrevue Djibrilla Adamou Issa, en compagnie de Mme Koutoumou Ouattara sa remplaçante, a annoncé que son institution financière internationale a restructuré ses financements pour s'aligner davantage sur les priorités de développement du Congo. Le souci est celui d'aider le pays à faire des interventions judicieuses dans la période de crise financière induite par la chute des cours du pétrole dont dépend essentiellement son économie.

La Banque mondiale a renforcé son partenariat stratégique avec la République du Congo grâce à un dialogue ouvert et une collaboration fructueuse avec le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, ainsi qu'avec les organisations de la société civile et l'ensemble des parties prenantes de son action dans le pays. L'institution financière a acquis à Brazzaville un



Djibrilla Adamou Issa

espace en pleine propriété pour ériger le siège de sa représentation au Congo pour doter le personnel d'un cadre de travail adéquat et propice à contribuer au rayonnement de l'organisation dans le pays. Pour Djibrilla Adamou Issa, «ces résultats sont le fruit d'un travail d'équipe réalisé grâce à un dialogue avec les autorités gouvernementales et un soutien effectif de nos



Mme Koutoumou Ouattara, Djibrilla A Issa (au milieu) échangeant avec Mme Ingrid Ghislaine Ebouka-Babackas

parties prenantes, aux rangs desquels figure la population congolaise à qui j'exprime toute ma gratitude. C'est vrai que le Congo traverse une crise économique; je pense que cette crise est une opportunité pour réfléchir, faire une sorte d'introspection, afin que nous puissions ensemble définir à quel degré devrait être les améliorations de notre partenariat et de la politique sociale pour que le Congo puisse avoir une croissance plus inclusive et une prospérité mieux partagée», a-t-il indiqué.

Le portefeuille actuel du groupe de la Banque mondiale au Congo compte à ce jour onze projets actifs d'un montant de financement global d'environ 450 millions de

dollars américains, soit près de 250 milliards de Francs Cfa, mobilisés pour soutenir des secteurs de développement tels que l'éducation et la formation professionnelle, la protection sociale, la santé, l'agriculture, l'environnement, le tourisme, la technologie de l'information et de la communication(TIC), ainsi que la gouvernance et le développement du secteur privé. A noter que Djibrilla A. Issa quitte le Congo pour Washington aux Etats-Unis d'Amérique où il assumera d'autres responsabilités au service du groupe de la Banque mondiale.

Philippe BANZ

**Congo-BAD**

**Le projet pont route-rail Brazzaville-Kinshasa confié à Africa-50**

Dans le cadre de la réalisation du pont route-rail entre les villes de Brazzaville et Kinshasa, Jean-Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement du territoire et des grands travaux, est revenu sur le Partenariat Public Privé (PPP) avec Africa 50, une institution spécialisée chargée de la promotion et du financement privé des infrastructures en Afrique, ainsi que d'autres structures.

Pour Jean-Jacques Bouya, l'approche Partenariat Public Privé en sigle PPP, permet de réduire la pression sur les finances publiques; de limiter le niveau de la dette afin qu'elle reste soutenable; de combler les besoins importants de financement des infrastructures par des ressources privées; d'améliorer la qualité de la gestion et de la maintenance des infrastructures; et d'assurer le recouvrement des coûts grâce au paiement par les usagers des services afin de garantir la durabilité des infrastructures.

«Le PPP est un contrat à long terme entre un partenaire privé et une entité gouvernementale pour la fourniture d'un service public ou d'un actif public ou le partenaire privé finance les infrastructures et prend la responsabilité de la gestion sur la base d'une rémunération liée à la performance de cet investissement. Les PPP peuvent comprendre des contrats dans différents secteurs ou pour différents services tant qu'il existe un intérêt général dans la four-

niture de ses services et que le projet comprend des actifs de longue durée de vie», a-t-il indiqué.

La capacité d'un projet à attirer du financement privé est liée à sa bancabilité et donc à sa capacité à mobiliser des fonds propres (ses actionnaires) et de la dette (auprès des organismes de financement) et donc à sa capacité à générer du cash-flow qui permet de



Jean Jacques Bouya

projet. D'où l'importance de réformer un certain nombre de secteurs dans le domaine des infrastructures pour les rendre financièrement viables afin de



Les experts de la BAD

faire face au remboursement de la dette et a un certain niveau de retour sur les fonds propres des promoteurs du

créer les conditions qui attirent les investisseurs privés. En outre, le ministre de l'Aménagement du territoire a rap-

porté que depuis la réalisation du premier projet de production indépendante d'électricité (IPP en Anglais) à Azito en Côte d'Ivoire en 1994, ceux-ci se sont multipliés en Afrique au Sud du Sahara de sorte qu'ils représentaient près de 24% de la capacité installée et de 22.1% des investissements dans cette partie du continent entre 1990 et 2013. Selon lui, le Congo après l'expérience de la Centrale électrique du Congo réalisée en 2010 est prêt à rejoindre le peloton des pays comme le Kenya, le Nigeria, la Tanzanie et l'Afrique du Sud qui sont en pointe dans ce domaine.

«Le Congo est en train de finaliser le contrat de production indépendante d'électricité pour une capacité installée de 132 MW pour les 20 prochaines années avec un investisseur international. La tendance devrait s'accélérer dans notre pays avec la libéralisation du secteur de l'électricité actée par la loi de 2003 et les décrets d'application de 2017», a-t-il affirmé.

A noter que la réforme du secteur de l'électricité approuvée par le Gouvernement en février 2018, l'un des objectifs est de rendre ce secteur financièrement durable.

A.N'K.-K.

## Centrafrique

## Les rebelles gagnent du terrain

Localité située au centre de la République centrafricaine, Bambari a connu une journée de violences sanglantes mardi 15 mai dernier après l'entrée dans cette ville de nombreux éléments armés. Bilan: pillage de trois Organisations non gouvernementales et au moins six personnes ont perdu la vie. Ces nouvelles tensions font craindre pour la sécurité des habitants, alors que les groupes armés ont quitté la localité il y a 15 mois.



Sinistre devant la Préfecture de Bambari

De nombreux éléments lourdement armés assimilés à l'Unité pour la Centrafrique (UPC) d'Ali Darass sont entrés dans Bambari, ce que le porte-parole du groupe armé dément. Ils ont attaqué puis occupé le commissariat de police avant de se rendre à la gendarmerie. Un gendarme a été tué lors de cette opération, selon le porte-parole du gouvernement, avant que la gendarmerie ne soit reprise. Des tirs ont retenti pendant longtemps dans la ville et des centaines de personnes ont fui ces

combats pour se réfugier du côté de la Ouaka, rivière qui sépare la ville en deux. Durant ces troubles, des pillards, ne faisant pas partie de l'UPC, ont saccagé les bases de trois ONG ainsi qu'un entrepôt. Ce mardi, la crainte a régné au centre-ville de Bambari, le groupe armé ayant quadrillé de nombreux quartiers. Au moins sept blessés sont arrivés à l'hôpital géré par l'ONG française Médecins sans frontières (MSF), qui demande par ailleurs aux communautés de respecter la neutralité de ce lieu. Si une partie de Bambari semble être aux mains de l'UPC, qui avait quitté de son gré la ville en février 2017, la Mission

des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) affirme que la situation était sous contrôle.

Il y a peu, une fusion de groupes rebelles issus de l'ex-Seleka avaient élu domicile à Kanga-Bandoro au nord du pays où ils étaient soupçonnés de préparer le renversement des institutions démocratiquement installées. La prise de symboles forts (commissariat de police, brigade de gendarmerie, préfecture...) de Bambari est sans l'ombre d'un doute le début de cette conquête macabre.

Marcellin MOUZITA  
MOKOUAMOU

## Burundi

## Le référendum de tous les dangers

Le scrutin référendaire devant faire basculer le Burundi vers une nouvelle République s'est tenu jeudi 17 mai, en dépit des critiques acerbes à l'endroit du président Pierre Nkurunziza, émanant de partout. Ce référendum qui semble ouvrir grande la voie au chef de l'Etat burundais pourrait permettre à ce dernier de demeurer au pouvoir jusqu'en 2034. Pendant la campagne émaillée des incidents, des voix se sont élevées à travers le monde pour appeler le pouvoir de Bujumbura au respect des principes démocratiques et des droits de l'homme.



Pierre Nkurunziza

buées au pouvoir de Nkurunziza. Mais Bujumbura durcit chaque jour le ton et demeure sourd à toutes les accusations formulées contre lui. Plusieurs Organisations non gouvernementales ont déjà présenté la situation d'éventuel chaos au Burundi à travers des rapports cinglants pour la plupart. Même les multiples appels du secrétaire général des Nations unies n'ont pas encore suffi pour détourner Pierre Nkurunziza et ses hommes de leur désir d'imposer ce référendum, avant de résoudre les situations de base du peuple. Ces derniers temps, beau-

coup ont défini le Burundi comme une prison à ciel ouvert, un Etat qui musèle la presse, écrase les opposants et les activistes des droits de l'homme. Au lendemain de l'annonce du projet de référendum tenu jeudi, un dignitaire du pouvoir promettait de casser des dents à ceux qui avaient l'intention de boycotter ce vote. Il y a quelques semaines, Pierre Nkurunziza s'est vu élever à la dignité de guide suprême de son peuple, une distinction qui a fait couler tant d'encre.

Azer ZATABULI

## Corée du Nord-Etats-Unis

## Kim Jung-Un et Trump alimentent de nouveau la presse

Le sommet entre la Corée du Nord et les Etats-Unis est prévu se tenir le 12 juin prochain à Singapour, lieu neutre choisi par les deux dirigeants. Cette semaine, la guerre des médias semble se relancer entre le Coréen Kim Jung-Un et l'Amé-

ricain Donald Trump. A cause des menaces proférées dans les médias par chacun des présidents, des doutes se font désormais jour pour la tenue de cette rencontre attendue par tous. A Washington comme à Pyongyang, les porte-paroles des

deux hommes ne manquent pas de génie pour s'expliquer quant aux dires de la presse. Dans nos prochaines éditions, nous reviendrons sur cette rencontre au sommet entre les présidents américain et coréen.

## NECROLOGIE

La famille Kahounga, les enfants Bahonda et petits-fils, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur sœur, mère et grand-mère, Mme BAHONDA née Yvonne LOUBELO, survenu le dimanche 6 mai 2018, à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au N°86 de la rue Joly à Bacongo. La date d'inhumation est fixée au mardi 22 mai 2018, selon le programme ci-après:

- 9h: Levée de corps à la morgue de Makélékélé
- 10h: Recueillement à domicile
- 11h30: Départ pour l'église
- 14h: Départ pour le cimetière «Ma Campagne»
- 16h: Fin de la cérémonie.



## SPAZIO ITALIA

Un cadre confortable pour étudier la langue et la culture italienne en 190 jours. On y trouve une salle climatisée, un laboratoire équipé à la fine pointe de la technologie. Avec SPAZIO ITALIA, étudier dans les universités italiennes n'est plus un mystère ni un mythe. Le cours est dispensé par des professeurs spécialisés qui privilégient les méthodes pédagogiques orientées vers la pratique. Il est ouvert aux:

- Travailleurs
- Etudiants et étudiantes
- Hommes d'affaires

Pour l'année académique 2018-2019, les cours débutent le 2 juillet 2018, à 13h. Les inscriptions sont en cours du lundi au vendredi, de 8h à 15h, au secrétariat.

## Pour tout contact:

Cité du Clairon  
Résidence Stela, appartement  
7, 1<sup>er</sup> étage (à côté  
du CEG Nganga Edouard)  
Brazzaville-République  
du Congo  
Tél.: 05 316 44 58 /  
06 428 75 23  
Email:  
infospazioitaliabrazza@brazza@gmail.com

## REMERCIEMENTS

Le Médecin-Général Anselme Mackoumbou-Nkouka, Mme Maridor Yolande Mackoumbou-Nkouka, Mme Tatiana Mackoumbou-Nkouka, son épouse, les frères et sœur Brice, Sandrine, Carl et Claude, les familles Mbembé, Zougani, Louya, remercient très vivement, tous ceux qui leur ont apporté leur soutien multiforme, à l'occasion du décès d'Eric Elian MACKOUMBOU-NKOUKA. A tous les A.E.T, à l'Archevêque de Brazzaville, aux autorités civiles et militaires; que tous, trouvent ici, l'expression de leur reconnaissance infinie!





**AFRICA**  
DEVELOPMENT CLUB

## CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE RÉSEAU D'OPPORTUNITÉS



CONFÉRENCE ET MISSION MULTISECTORIELLE

### « OPPORTUNITÉS DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE FOCUS AGRICULTURE ET TOURISME »

Session de rendez-vous BtoB et BtoG multisectoriels

**Vendredi 15 juin 2018 à partir de 9 h - Hôtel Atlantic Palace, Pointe-Noire**  
(sur invitation)

**Club Afrique Développement - Congo**

M. Jeru ISSALOU BOUCICI  
jeru.issalou@creditducongo.com

M. Roch Cesaire BIGEMI  
roch-cesaire.bigemi@creditducongo.com

**Attijariwafa bank** société anonyme au capital de 2035272 260 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca. Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 2269-03 du 22 décembre 2003 tel que modifié et complété - RC 333.



**Crédit du Congo**



التجاري وفا بنك  
**Attijariwafa bank**

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE  
Notaire à Pointe-Noire  
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO  
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison  
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville  
B.P.: 1431; Tél.: 22 294.13.34./05 736 64 64  
République du Congo

**INSERTION LEGALE**

**«ABV CONGO» SARLU**

Société à Responsabilité Limitée uni personnelle  
Capital social de Francs CFA: Six Millions (6 000 000)  
Siège social: 92, Avenue Charles De Gaulle, Boîte postale: 606  
RCCM: CG/PNR/18 B 140  
Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 28 mars 2018, enregistré à Pointe-Noire le 29 mars 2018, folio 061/19, n°2002, il a été créé une société ayant les caractéristiques suivantes:

**FORME:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

**OBJET:**

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:  
- Le négoce, l'importation, l'exportation de vins et champagnes et de tous matériels liés ou non à l'exploitation, la maintenance, le fonctionnement d'entités économiques;  
- Toutes prestations de services complémentaires ou non à l'objet précité;  
Ainsi que toutes opérations financières, mobilières, immobilières et prises de participation dans toutes entreprises se rapportant, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement;

**DENOMINATION:** «ABV CONGO» SARLU;

**SIEGE SOCIAL:** Pointe-Noire, 92 Avenue Charles De Galle, Boîte postale: 606, République du Congo;

**DUREE:** 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

**GERANCE:** Monsieur Alain Michel BERGEROU est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée;

**RCCM:** CG/PNR/18 B 140;

**DEPOT LEGAL:** Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 26 avril 2018, sous le numéro 18 DA 2043.

*Fait à Pointe-Noire, le 03 mai 2018.*

Maitre Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE.

**ANNONCE LEGALE**

**«BRAZZA-ART-DESIGN»  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Au capital de 1.000.000 de F. CFA  
Siège social sis à Brazzaville,  
213, rue de la Musique Tambourinée, Centre-Ville, République du Congo

Suivant acte sous seing privé, en date du 17 mars 2018, il a été constitué une SARL.

**Objet:** L'achat et vente des objets d'arts, la conception, la fabrication, la vente, la transformation, l'importation, l'exportation, la représentation, le courtage, la location et le dépôt de tout objet à vocation décorative, artistique et/ou culturel;

La création, l'organisation, la mise en valeur, l'exploitation, le financement et le contrôle de toutes affaires mobilières, immobilières nécessaires à l'activité de la société;

Le consulting artistique;

La prise, l'exploitation, et ou la concession de tous brevets et licences

La mise à disposition de tout personnel nécessaire à l'activité de la société.

Et, généralement, toutes opéra-

tions financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;

**Dénomination:** BRAZZA-ART-DESIGN;

**Siège social:** 213, rue de la Musique Tambourinée, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo;

**Capital:** Un million (1.000.000) de F. CFA;

**Durée:** 99 années;

**Gérance:** Madame PLACHESI Sandra Catherine, demeurant à l'Avenue William Guynet à Brazzaville;

**Registre du commerce:** Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Brazzaville, le 29 mars 2018, sous le n°CG/BZV/18/B7411.

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA  
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville Brazzaville  
B.P.: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: bouboutouetude@gmail.com  
République du Congo

**ANNONCE LEGALE**

**PREMIER CONGO**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle/Capital social: 1.000.000 francs CFA  
Siège social: Avenue Amilcar Cabral, Immeuble COGÉLO (face Société Générale Congo)  
Centre-ville Brazzaville (République du Congo)  
RCCM CG/BZV/16 B 6497 - République du Congo

**CESSION DES PARTS**

Aux termes d'un procès-verbal des Décisions de l'Associée Unique de la Société dénommée PREMIER CONGO, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 de francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/16 B 6497 du 09 juin 2016, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, en date du 03 avril 2018, enregistré à Brazzaville EDT Plaine, le 05 avril 2018, sous folio 062/13, numéro 0600, il a été décidé:

- La cession des parts, la SOCIETE EDITEC UK cède la totalité, soit cent (100) parts sociales à la Société EDITEC SAL.

Du transfert du siège social provisoire: situé à Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, Immeuble CO-

GELO (face Société Générale Congo), Centre-ville, il est transféré au 2e étage Immeuble Halle, Marché PV, Mpila.

En conséquence de l'entrée de la nouvelle associée dans le capital social et du transfert du siège social, l'associée unique décide de la modification des statuts à l'article quatre (4).

Tous les actes modificatifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 09 avril 2018, sous le numéro 18 DA 255 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/16 B 6497.

*Pour Insertion,*  
**Maitre Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,**  
Notaire

**Comité de Pilotage de la Fondation du Groupe des média de l'Eglise en République du Congo**

**Aidez-nous à mieux vous servir!**

A la demande des Evêques du Congo, nous mettons à l'étude un programme de refondation du groupe des média de l'Eglise en République du Congo.

Sur ce chantier, nous avons demandé l'assistance technique de «Famille Chrétienne», hebdomadaire catholique français. Dans le cadre de ce partenariat, une première activité consiste à procéder à une enquête auprès des lecteurs de La Semaine Africaine.

Un questionnaire a été élaboré avec l'ambition de le proposer à un échantillon de 10.000 lecteurs potentiels en vue de mettre en évidence le profil et les attentes de notre lectorat.

La réponse à ce questionnaire est anonyme, elle exige une petite demi-heure de concentration. Elle est adressée directement à «Famille chrétienne» qui en assure le traitement et nous communiquera en fin de parcours les résultats.

Ceux-ci constitueront une base indispensable pour l'élaboration de notre projet.

**Pour répondre au questionnaire par internet, il suffit de suivre le lien, et la démarche:**

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfVQz3zPRDStwiNS8pFiJXdY-4b0XxvdoT44wUknwSntTngK4w/viewform?c=0&w=1>

Pour les lecteurs qui n'ont pas d'accès à internet, un questionnaire est disponible dans votre paroisse. Il suffit de le remplir et de le remettre au secrétariat de La Semaine Africaine.

La Semaine Africaine se chargera de l'acheminer après l'avoir converti en version digitale.

Merci à tous ceux qui voudront bien contribuer au succès de cette enquête dont les résultats aideront notre journal à mieux vous servir. Nous les publierons dès qu'ils seront disponibles.

Pour le Comité de pilotage:  
**P. Christian de LA BRETESCHE**

(Brasseries et limonaderies du Congo (BRALICO))

# Les jus TOP et World Cola sont sur le marché congolais

Un tourbillon de saveurs et d'arômes fruités. C'est ce que l'on peut dire à propos de la gamme de jus que les Brasseries Limonaderies du Congo (BRALICO) viennent de mettre sur le marché congolais. Il s'agit des boissons TOP, déclinées en trois goûts différents, le Coco Pina (Coco & ananas), la passion et l'orange, ainsi que le World Cola. Le lancement de ces quatre marques du Groupe Castel à Pointe-Noire a eu lieu le 10 mai 2018, autour de la piscine de l'Elais hôtel.

Jusqu'à-là, les Brasseries Limonaderies du Congo s'étaient concentrées sur une large gamme de bières et d'alcool mix de haute qualité. On attendait les boissons gazeuses, communément appelées jus; ils sont désormais là, à la portée des amateurs de boissons non-alcoolisées.

TOP Coco Pina, TOP Passion, TOP Orange et World Cola ont été officiellement présentés, au public au cours d'une conférence de presse, par M. Frédéric Feraille, Directeur général adjoint de BRALICO, qui était en compagnie de Mme Linda Stella Tchabet, Responsable Marketing, et M. Eric Madzela, Responsable Laboratoire. Désormais produites à l'usine BRALICO de Vindoulou, ces marques TOP, aux arômes d'orange, de passion et de coco-ananas, ont été sélectionnées à la suite d'un sondage de marché, pour

répondre aux besoins et aux goûts du public. Ce sont des marques du Groupe Castel, déjà présentes dans de nombreux pays où elles ont séduit les consommateurs les plus exigeants. De même, le World Cola, au goût excellent de cola, est internationalement connu et accepté de par le monde. «Avec ces produits, nous pensons avoir réuni les conditions de saveur exigées par le public, et pouvoir prendre des parts considérables de marché. Il

est certain que le consommateur congolais va pouvoir retrouver dans nos produits



De g. à dr. Eric Madzela, Frédéric Feraille et Linda Tchabet



Les boissons gazeuses de BRALICO

TOP les parfums préférés ou recherchés, et dans notre World Cola le bon goût de

cola qu'ils connaissent déjà», a dit M. Frédéric Feraille. En effet, «grâce à son labo-

ratoire équipé de matériels les plus fiables et de qualité supérieure, BRALICO a pris le soin de mettre en équilibre les différents composants de ces boissons gazeuses. C'est-à-dire des taux de sucre, de saturation en CO2, de parfum ou arômes et de quantité d'eau tout à fait acceptables. Ce sont là des paramètres essentiels au niveau de la perception du

goût par le consommateur», a expliqué M. Eric Madzela, biochimiste et responsable Laboratoire chez BRALICO. TOP Coco Pina, TOP Passion, TOP Orange et World Cola sont des produits intergénérationnels, c'est-à-dire destinés à satisfaire les petits comme les grands. «C'est la raison pour laquelle il est proposé à un prix sensationnel de 350 F. CFA la bouteille de 50 Cl dans les "nganda". Soit 5.900 frs CFA le casier de 20 bouteilles retournables. C'est un prix juste pour le marché, à la portée de toutes les bourses. BRALICO a aujourd'hui une assise très importante sur le territoire national. De ce fait, ces jus TOP et WORLD COLA sont tout à fait disponibles auprès de nos distributeurs», a rassuré Mme Linda Stella Tchabet, la responsable Marketing et communication de BRALICO.

Présent à cette cérémonie de lancement et de dégustation, M. Yvon Imbou, un amateur de jus, a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des jus TOP. «Je suis séduit par la qualité de ces jus TOP. Il était temps que les marques de jus produites au Congo soient davantage diversifiées. A ce prix-là, franchement, ces boissons au goût fruité me satisfont pleinement», a-t-il commenté. Un festival permanent de saveur au prix Top, doit-on dire.

**OFIS IS** INGÉNIERIE & MATÉRIEL INFORMATIQUE  
IT & SERVICES

**Quantités limitées**

**DELL E514dw**



- Imprimante - multifonction - monochrome
- Format : A4
- Résolution : 2400 x 600 ppp
- Interface : USB 2.0, LAN, Wi-Fi
- Vitesse d'impression : 19 ppm

~~192 000<sup>FCFA</sup>~~  
**130 000<sup>FCFA</sup>**

Réf.19020405

**DELL B5465dnf**



- Imprimante - multifonction - monochrome
- Format : A4
- Résolution : 1200 x 1200 ppp
- Interface : USB 2.0, LAN, hôte USB
- Vitesse d'impression : 70 ppm

~~739 000<sup>FCFA</sup>~~  
**290 000<sup>FCFA</sup>**

Réf.19020406

**DELL 2150cn**



- Imprimante laser couleur
- Formats : A4
- Résolution : 600 x 600 ppp
- Interface : USB 2.0, port Ethernet
- Vitesse d'impression : 23 ppm

~~415 000<sup>FCFA</sup>~~  
**300 000<sup>FCFA</sup>**

Réf.19020348

**DELL B2360dn**



- Imprimante laser monochrome
- Formats : A4
- Résolution : 600 x 600 ppp
- Interface : USB 2.0, Gigabit LAN
- Vitesse d'impression : 40 ppm

~~313 500<sup>FCFA</sup>~~  
**100 000<sup>FCFA</sup>**

Réf.19020150

**DELL B1260**



- Imprimante laser monochrome
- Format : A4
- Résolution : 1200 x 1200 ppp
- Interface : USB 2.0, Ethernet
- Vitesse d'impression : 28 ppm

~~173 500<sup>FCFA</sup>~~  
**100 000<sup>FCFA</sup>**

Réf.19020267

Une marque **OFIS** [www.ofis-ois.com](http://www.ofis-ois.com) (+242) 06 600 0000 [info@ofis-ois.com](mailto:info@ofis-ois.com)

## IN MEMORIAM

16 mai 2017-16 mai 2018, voici maintenant un an que PO OPERA Antoine a été arraché à l'affection des siens, une disparition qui a laissé un grand vide parmi nous: la veuve OPERA, née MOUANDINGA Henriette, ses enfants et petits-fils, parents amis et connaissances. Que tous ceux qui l'ont connu aient une pensée pieuse pour lui ce jour de triste anniversaire!

Des messes ont été dites en sa mémoire mercredi 16 mai 2018 à 6heures, à l'église Fatima, à Mpila et Sainte Marie de Ouenzé, Brazzaville.

Que l'Eternel reçoive à jamais dans sa miséricorde son âme!



## NÉCROLOGIE

Le Secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo a le regret d'informer les Evêques, le personnel du CIO et l'ensemble des Commissions épiscopales du décès de Mme Thècle KOUMOU, mère de Monsieur Firmin Bozangabato, président du Conseil national de l'apostolat des laïcs, survenu jeudi 10 mai 2018 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au N°4, rue Marché, Mpila-Brazzaville (arrêt de bus Dr Blachet). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Au nom des Evêques du Congo et de tout le personnel de la CEC, je présente mes sincères condoléances à M. Firmin Bozangabato et à sa famille. Je vous prie de les porter dans vos prières.

Abbé Brice-Armand IBOMBO, Secrétaire général de la CEC

• Le bihebdomadaire La Semaine Africaine se joint à ce message pour présenter ses plus sincères condoléances à M. Firmin Bozangabato et l'assure de son affective et effective proximité.



## SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

**N°003/DURQuaP/2018**

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION  
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

N° de Prêt : BIRD 8588-CG

N° de référence : CG-006-SC-SFQC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Contrôle et supervision des travaux de pavage des voiries urbaines et de construction des ouvrages connexes et de drainage des eaux pluviales des quartiers Moukoundzi-Ngouaka et Soukissa à Brazzaville »

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à :

• Appuyer et assister de la commission de passation des marchés, dans le processus de passation des marchés des contrats des travaux ;

• Assurer le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de 5 km prioritaires pour chaque quartier, soit 10 km de voiries pour les deux (02) quartiers de travaux du programme prioritaire de la phase 1, ainsi que la construction des ouvrages connexes et de drainage ;

• Faire respecter les prescriptions techniques et les autres clauses du contrat des travaux et ;

• Réceptionner les travaux exécutés selon les règles de l'art et dans les délais impartis.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « Qualité et Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 04 juin 2018 à 13 h 00 (heures locales).

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage  
Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route  
de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ;

BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo.

Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 574 10 99 ;

Email : cepdurquapdgg@gmail.com

**Le Coordonnateur,  
BATOUNGUIDIO**

## SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

**N°004/DURQuaP/2018**

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION  
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

N° de Prêt : BIRD 8588-CG

N° de référence : CG-DURQuaP-034-SC-SFQC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Contrôle et supervision des travaux de pavage des voiries urbaines et de construction des ouvrages connexes et de drainage des eaux pluviales des quartiers Tchiniambi et Mboukou à Pointe-Noire »

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à :

• Appuyer et assister de la commission de passation des marchés, dans le processus de passation des marchés des contrats des travaux ;

• Assurer le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de 5 km prioritaires pour chaque quartier, soit 10 km de voiries pour les deux (02) quartiers de travaux du programme prioritaire de la phase 1, ainsi que la construction des ouvrages connexes et de drainage ;

• Faire respecter les prescriptions techniques et les autres clauses du contrat des travaux et ;

• Réceptionner les travaux exécutés selon les règles de l'art et dans les délais impartis.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des

« Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « Qualité et Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 04 juin 2018 à 13 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage  
Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route  
de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ;

BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo.

Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 574 10 99 ;

Email : cepdurquapdgg@gmail.com

**Le Coordonnateur,**

**BATOUNGUIDIO**

Paroisse Saint-Théophile de Kindamba (Diocèse de Kinkala)

Visite de Mgr Louis Portella Mbuyu: liesse et espérance

La paroisse Saint-Théophile de Kindamba était dans une immense allégresse le week-end du 5 au 6 mai 2018, alors que, sous l'égide de l'abbé Isaac Robert Bitsoumanou, curé de la paroisse et le diacre Annel Banguila, vicaire, elle accueillait, Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala. Il conduisait une délégation d'une dizaine de personnes, notamment les abbés Lambert Kionga, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la Conférence épiscopale du Congo, Arnel Missamou, économiste diocésain, Jean-Baptiste Kintombo, directeur diocésain de l'école catholique, Wil-Drisch Kufutula, secrétaire-chancelier de l'évêque de Kinkala, frère Benjamin Ntsouka, le stagiaire Bonheur Emmia et M. Léandre Massamba «Le Coq», agent de Radio Magnificat.



Mgr Louis Portella Mbuyu

Parti de Kinkala samedi 5 mai vers 10h, avec quelques brefs arrêts de réfection des forces, le cortège reprenait sa route abandonnée et combien glissante en cette saison. Il fit enfin irruption à Kindamba à 17h 2 minutes, où une foule immense des fidèles dans l'émotion, attendait son pasteur dans les ovations, les chants et les danses.

Le lendemain, sixième dimanche du temps pascal, à 9h, des fidèles emplissaient la plus grande église du diocèse de Kinkala, pour l'eucharistie. Les textes liturgiques de ce jour tombaient à pic pour renforcer le désir de reconstruction du département dévasté en vies humaines et en infrastructures par la dernière crise sécuritaire occasionnée par le manque d'amour.

A cette occasion, l'évêque de Kinkala faisait retentir cet appel du Seigneur à ses fils désespé-

rés: «Ne vous souvenez plus d'autrefois, ne songez plus au passé. Voici, je fais un monde nouveau» (Is 43,18-19).

Pour l'évêque donc, le peuple

car «seul l'amour nous rendra capables de reconstruire, de transfigurer nos localités, en un mot, de nous remettre debout», martelait-il.

participer à la vie d'amour de Dieu, de «demeurer dans son amour». C'est le prix de la reconstruction. Oui, les brebis avaient besoin de l'odeur de leur pasteur !

C'est au milieu des chants et des danses des fidèles masquant la douleur de la séparation que la délégation s'arracha à l'affection des fidèles qui voulaient rester encore plus longtemps avec leur pasteur pour reprendre son chemin de retour, le même dimanche vers 14h30. Dans presque chaque village, le cortège devait s'arrêter pour saluer les fidèles.

Ainsi prit fin cette visite de reconstruction mentale produisant joie et espérance.

Que la paix s'établisse fermement, pour que l'œuvre de Dieu croisse efficacement dans les cœurs de ses fidèles désespérés et aux mille questions.

Padre Wil-Drisch de l'Eucharistie



Les participants à la messe

doit tourner la page pour se mobiliser pour un nouveau combat: celui de la reconstruction dont la victoire n'est possible qu'en faisant usage de l'arme de l'amour,

Ainsi, face à tout, l'homme doit avoir une réponse d'amour; en tout, partout et pour tout, il doit faire triompher l'amour, car la vocation de l'homme est de par-

Un Pasteur nous parle!

Nous poursuivons la présentation de l'interview de Mgr Miguel Olaverri, Evêque de Pointe-Noire. Dans ce numéro, l'Evêque nous parle du contexte œcuménique dans son diocèse, par ailleurs connu pour la présence d'Eglises chrétiennes et de mouvements synchrétiques.



Mgr Miguel Olaverri

*\*Vous parlez de l'œcuménisme, quelle est justement la réalité; quels sont les défis? Je suppose que dans le diocèse de Pointe-Noire, il y a beaucoup de mouvements religieux?*

\*\*Des mouvements religieux oui, mais le dialogue à nous se situe sur une même connaissance de ce qu'on appelle les «Eglises de réveil». La Conférence épiscopale avait donné aussi des directives là-dessus pour s'intéresser davantage à la connaissance de ces Eglises et en même temps, le travail de collaboration se fait avec les autres Eglises chrétiennes qui sont dans l'œcuménisme et qui, à partir de la célébration de la Semaine œcuménique, il y a un peu plus de deux mois maintenant, nous a permis de nous préoccuper ensemble d'autres thématiques d'intérêt commun, par exemple le don de sang. Ça ne concerne pas seulement les catholiques mais aussi n'importe quel citoyen. A travers nos Eglises, nous avons la possibilité de sensibiliser davantage. A partir de cet exemple aussi, nous avons abordé la thématique de la santé en général. On souhaiterait collaborer aussi entre Eglises chrétiennes au niveau de ce qui est la problématique et la crise aujourd'hui de l'éducation. Quand je parle de crise, je parle plutôt de crise économique, je parle aussi en conséquence de crise de qualité dans l'éducation. Et puis, il peut y avoir d'autres domaines de collaboration pratique, mais à mon avis, il faudrait connaître la réalité de nombreuses autres Eglises aujourd'hui. A partir de la naissance de ces Eglises, des mouvements pentecôtistes pour beaucoup d'entre elles, ça vaut la peine aussi d'interroger la réalité de notre Eglise pour un dialogue un peu plus fructueux.

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA  
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville Brazzaville  
B.P.: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: bouboutouetude@gmail.com  
République du Congo

ANNONCE LEGALE  
ZFJ INVESTMENT

Société à Responsabilité Limitée/Capital social: 1.000.000 francs CFA  
Siège social: 79, rue Djambala, Moungali  
Brazzaville (République du Congo)  
RCCM CG/BZV/14 B 5412 - République du Congo

CESSION DES PARTS

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée ZFJ INVESTMENT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 de francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/14 B 5412 du 20 octobre 2014, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, en date du 06 avril 2018, enregistré à la recette de Brazzaville EDT Plaine, le 10 avril 2018, sous folio 065/9, numéro 0675, il a été décidé:

- La cession des parts, les associés ont pris acte de la sortie du capital social de la Société

ZFJ INVESTMENT SARL, de Messieurs Ali SADAQAT et ANWAAR-UL-ATHER Muhammad, et des entrées dans le capital social, de Messieurs ABDUL RASHID et USA-

MA MUHAMMAD ABID, par le rachat de soixante-dix (70) parts cédées. De la nomination de Monsieur ABDUL RASHID en qualité de Gérant, en remplacement de Monsieur Ali SADAQAT.

En conséquence des entrées des nouveaux associés dans le capital social, les associés décident de la modification des statuts aux articles six (6), sept (7) et quatorze (14).

Tous les actes modificatifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 11 avril 2018, sous le numéro 18 DA 262 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/14 B 5412.

Pour Insertion,

Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,  
Notaire



New Park Drilling Fluids S.p.A. Branch in Congo  
NIU M 20141100001419085  
88, Avenue du Général De Gaulle  
Quartier centre-ville  
E.P.L. B.P.: 1306/Pointe-Noire - CONGO  
Email: avacongo@newpark.com

NEWPARK DRILLING FLUIDS SPA BRANCH IN CONGO

Succursale de la société, Newpark Drilling Fluids S.p.A  
Société de droit italien ayant son siège social à Rome, Italie  
R.C.C.M.: CG/PNR/14 B 564

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2017 reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 4 janvier 2018, sous le répertoire n°004/2018, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 19 janvier 2018, sous le n°300, folio 14/48, les Administrateurs de la Société Newpark Drilling Fluid S.p.A, propriétaire de la succursale Newpark Drilling Fluids S.p.A Branch in Congo ont notamment décidé de changer le domicile de la succursale qui était établi en République du Congo, à Pointe-Noire, S/C le cabinet PricewaterhouseCoopers Tax

& Legal, au 88, avenue du Général De Gaulle B.P.: 1306, et de le transférer à l'adresse suivante: 353, Boulevard de Loango, Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt dudit Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 12 février 2018, sous le numéro 18 DA 1755, et l'inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire a été constatée sous le numéro M2/18-373.

Massimo SPOGLI

Directeur de la succursale

52<sup>e</sup> Journée mondiale des moyens de communication sociale

«La vérité vous rendra libres: fausses nouvelles et journalisme de paix»

Chaque année, le dernier dimanche du mois de mai, l'Eglise catholique universelle célèbre la Journée mondiale des moyens de communication sociale. Au Congo, la Commission épiscopale des moyens de communication sociale que préside Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, n'a pas dérogé à la règle. «La vérité vous rendra libres (Jean 8, 32): Fausses nouvelles et journalisme de paix». C'était le thème de la 52<sup>e</sup> Journée mondiale des moyens de communication sociale. Au plan national, c'était la 32<sup>e</sup> journée célébrée sur fond de relance des activités après un temps de latence.

Deux moments forts ont marqué cette journée, d'abord, la célébration eucharistique en l'église Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans, suivie des communications faites par Albert Mianzoukouta et Bernard Makiza, respectivement, directeur et ancien directeur de publication de La Semaine Africaine, devant les professionnels des médias venus de La Semaine Africaine, Agence congolaise d'information (ACI), DRTV, Télé Congo, journal Le Chemin, ainsi que d'autres, à l'espace Saint Jean-Paul II qui abrite les cérémonies de la paroisse.

L'eucharistie a été présidée par Mgr Miguel Angel Olaverri, concélébrée par Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon, les abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Guisepe Commisso, secrétaire de la Nonciature apostolique et Prince Russel Badzoukoula, vicaire de la paroisse.

M. Philippe Mvouo, président du Conseil supérieur de la liberté de communication, a rehaussé de sa présence l'éclat de cette journée.

Mgr Miguel Angel Olaverri, dans son homélie, s'est appuyé sur le message du Pape François au sujet de cette journée. «Dans le dessein de Dieu, la communication humaine est un moyen essentiel de vivre la communion. La peur, le mépris, la frustration ne doivent pas gagner les médias. Au contraire, il faut lutter contre les fausses nouvelles, afin de découvrir la vraie valeur de la profession journalistique et la responsabilité personnelle de chacun dans la communication de la vérité», a dit Mgr Miguel.

La fin de la messe a été marquée par le mot d'usage du curé de la paroisse, l'abbé Bogdan Piotrowski qui s'est réjoui du choix porté à sa paroisse pour la célébration de cette journée, lorsqu'on sait que la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde avec son bulletin «Le Ressuscité» se trouve dans la logique des médias qui véhiculent, surtout de l'information de proximité et sans interruption.

Le deuxième volet de cette journée a porté sur les communications faites par deux intervenants, qui ont tour à tour fait savoir que les médias doivent dire la vérité à la lumière du thème du Saint Père.

L'abbé Brice-Armand Ibombo a fait savoir que la célébration de cette journée au niveau de notre Eglise locale revêtait un caractère primordial à un moment où les réseaux sociaux inondent le monde par de fausses nouvelles au mépris

des règles déontologiques. «La mission et la vocation des moyens de communication sociale est de répondre toujours à l'appel de Dieu et de l'imiter en



Albert Mianzoukouta

faisant le bien rien que le bien, en donnant des informations justes, vraies et crédibles. En célébrant cette journée, nous voulons aussi souligner l'importance des moyens de communication et de la presse, considérée comme le 4<sup>e</sup> pouvoir, mais aussi de valoriser la tâche si noble de ceux qui œuvrent dans ce domaine des médias», a précisé l'abbé Ibombo.

Intervenant en premier lieu, Albert Mianzoukouta a commenté le message du Pape pour la 52<sup>e</sup> Journée mondiale des moyens de communication sociale. «Les professionnels catholiques de l'information peuvent faire un petit bilan des événements passés, ébaucher des perspectives, mais surtout avoir l'occasion de méditer le message annuel du Saint-Père. Cette année, le Pape François a choisi de nous faire méditer sur les fausses nouvelles, les



Le présidium pendant la communication: de gauche à droite, M. Mianzoukouta, l'abbé Badzoukoula, Mgr Miguel, l'abbé Ibombo et M. Makiza

fameux fakenews qui ont envahi la profession avec une puissance telle que nous sommes débordés. Dans cette vague de fond qui nous submerge, nous avons rarement l'occasion de démontrer que nous sommes, nous les journalistes et plus singulièrement nous les journalistes chrétiens, les gardiens



Mgr Miguel (au milieu) célébrant la messe avec à ses côtés le nonce apostolique



Bernard Makiza

de la nouvelle en ce qu'elle implique de substance inaltérable, mais aussi de retombées essentielles dans la société», a



Les participants à la messe, au premier plan, Philippe Mvouo

souligné Albert Mianzoukouta. Pour Bernard Makiza, la Journée des moyens de communication sociale fait désormais partie du programme de renouveau pastoral instauré par

prier pour que les médias soient employés conformément au dessein de Dieu sur l'humanité; l'encouragement donné aux catholiques à soutenir par leur générosité, dans un effort de solidarité de toute la communauté ecclésiale, les dépenses qu'exige l'emploi des moyens de communication sociale pour l'évangélisation et le progrès des peuples», a affirmé Bernard Makiza.

Enfin, Mgr Miguel Angel Olaverri a invité les professionnels des médias à éduquer les populations dans la vérité et à lutter contre les fausses nouvelles qui gangrènent notre société, notamment, les réseaux sociaux. Avant de féliciter le bihebdomadaire La Semaine

Africaine pour sa parution sans interruption, malgré la crise politique vécue des années durant dans notre pays et la crise économique qui la rongent. S'exprimant en dernier lieu,

Philippe Mvouo a exhorté les professionnels des médias au respect des règles déontologiques, éthiques et morales qui régissent la profession du journalisme.

Pascal BIOZI KIMINOU

Dimanche de Pentecôte-B-

«Quand viendra le Défenseur»

Textes: Ac 2, 1-11; Ps 103 (104); Ga 5, 16-25; Jn 15, 26-27; 16, 12-15

Chers frères et sœurs,

Cinquante jours après Pâques, l'Eglise célèbre la solennité de la Pentecôte, la descente de l'Esprit Saint sur l'Eglise en prière. C'est une promesse de Jésus avant de passer de ce monde à son Père comme nous le rappelle la page d'Evangile: «Quand viendra le Défenseur, que je vous enverrai d'après du Père, lui, l'Esprit de vérité qui procède du Père, il rendra témoignage en ma faveur». L'Esprit Saint est présenté ici comme le Défenseur, "Parakletos" en Grec, l'intercesseur, le consolateur. C'est lui qui défendra et poursuivra l'œuvre du Christ à travers le témoignage de ses disciples. Ensuite, l'Esprit Saint procède du Père et du Fils. Son envoi dans le monde résulte donc de cette procession de spiration jaillissant de la circularité de l'amour entre le Père et le Fils. Cependant, «Quand il viendra, lui, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans la vérité tout entière».

La vérité tout entière à laquelle l'Esprit Saint nous conduira est en lien direct avec le dépouillement du Christ par la passion et la mort en croix qui étaient imminentes lorsque Jésus prononçait ces paroles. Plus tard, il deviendra clair que cette expression «conduire dans la vérité tout entière» se rattache à tout ce que le Christ a fait et enseigné. En clair, l'Esprit Saint dévoile tout le mystère du Christ à partir duquel nous sommes sauvés.

Cette promesse de l'envoi de l'Esprit Saint, le Défenseur, trouve son accomplissement dans la première lecture de ce dimanche. En effet, quand arriva le jour de la Pentecôte, les disciples se trouvaient réunis tous ensemble. C'est ainsi que leur apparurent des langues qu'on aurait dites de feu, qui se partageaient, et il s'en posa une sur chacun d'eux. Alors, tous furent remplis d'Esprit Saint. La Pentecôte est avant tout une fête juive, "Chavouot" en Hébreu. C'est la fête du don de la Torah et plus tard la fête des semailles ou des récoltes. Au regard de cette étymologie festive, la Pentecôte, dans l'optique chrétienne, est la fête du don de l'Esprit Saint à profusion sur l'Eglise. Par ailleurs, l'Esprit Saint est le fruit mûr de la Pentecôte.

L'Esprit Saint est descendu quand les disciples «se trouvaient réunis tous ensemble». Tout pousse à croire que c'est dans l'unité des cœurs et des âmes que l'Esprit Saint trouve un terrain fertile pour se répandre. Quand il descendit sur l'Eglise réunie, les disciples se mirent à parler en d'autres langues et les gens les entendaient chacun dans son propre dialecte. Il en résulte que la glossolalie ou le parler en langues est une expression de la présence manifeste de l'Esprit Saint. Cette réalité de la Pentecôte nous fait penser à un fait historique de l'Ancien Testament à savoir la Tour de Babel (Gn 11, 1-9). A Babel, les gens étaient un seul peuple et parlaient une seule langue. Mais à cause de leur prétention orgueilleuse de se faire un nom sur la terre, Dieu mit la confusion dans leur langage de telle sorte qu'ils ne se comprenaient plus et par la suite les dispersa. A la Pentecôte, les disciples parlent plusieurs langues mais tous se comprennent selon le don de l'Esprit.

Le parler en langues, loin d'être du charabia langagier biscornu, est une invite à une praxis pneumatologique, à vivre sous la mouvance de l'Esprit Saint, comme nous le rappelle saint Paul dans la deuxième lecture: «marchez sous la conduite de l'Esprit Saint, et vous ne risquez pas de satisfaire les convoitises de la chair». Nous savons bien à quelles actions mène la chair: inconduite, impureté, débauche, idolâtrie, sorcellerie, haines, rivalité, jalousie, emportements, intrigues, divisions, sectarismes, envie, beuveries, orgies (cf. Ga 5, 19-20). Et aussi, nous savons pertinemment quels sont les fruits de l'Esprit: amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur et maîtrise de soi (Ga 5, 22). Le choix est clair, vivons sous la mouvance de l'Esprit Saint pour donner un bon témoignage de vie devant Dieu et devant les hommes afin de recevoir en héritage le Royaume de Dieu. Enfin, l'antienne du psaume responsorial de ce dimanche de Pentecôte, nous fait chanter: «Ô Seigneur, envoie ton Esprit qui renouvelle la face de la terre!». Oui, que le Seigneur renouvelle la face de la terre mais surtout la face de notre cœur.

Abbé Mathias Cédric LOUHOUMOU  
Foyer Abraham

Diocèse de Ouesso

Publication de bans

Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, a la joie de faire part aux communautés paroissiales du diocèse, aux paroisses d'origine des candidats, aux personnes qui les connaissent, de l'appel à l'ordination sacerdotale des diacres: Guy Hermann Ekessely, Bérangé Charlemagne Bouesso, Ulrich Mikouh Nzeuh et de l'appel à l'ordination diaconale des séminaristes: Lys Mockoko, Julien Murekezi, Grâce Jasnel Manima (pour l'Archidiocèse de Brazzaville). Ces ordinations sont prévues le samedi 30 juin 2018, à la cathédrale Saint-Pierre Claver de Ouesso.

Le Droit de l'Eglise rappelle aux fidèles qu'ils sont tenus de révéler, avant l'ordination, à l'évêque du diocèse ou aux curés des ordinands, les empêchements à ces Ordres sacrés dont ils auraient connaissance (Canon 1043).

L'évêque de Ouesso recommande de porter dans les prières les ordinands que le Seigneur appelle à travailler dans sa moisson et dans le diocèse.

# Lettre ouverte d'un Congolais à son Président

Excellence Monsieur le Président de la République !

Le Congo, notre pays, étant notre patrimoine indivisible et extrapatrimonial, cela m'amène à m'acquiescer d'un devoir.

Celui de dire ce qui semble bien et de proposer ce qui pourrait lui convenir le mieux, à l'aune de notre histoire commune. «L'histoire est l'école des hommes d'Etat», dit le chancelier Bismarck.

Depuis 1974, vos faits et discours témoignent inlassablement d'une démarche progressiste. Mais hélas, hélas. La volonté vraie se dissipe-t-elle dans la brume ô combien épaisse des contingences politiques ?

Des victoires? Oui ! Un arrière goût amer aussi, car est plus perceptible le sentiment d'un travail inachevé. Voilà pourquoi des berges de mon Kouilou et du fin fond de mes réflexions océaniques, j'en appelle à votre expérience, à votre connaissance du Congo et des pertinentes profondeurs de ses traditions. Bien que mes préoccupations soient multiples, per-

mettez-moi, Excellence, d'exprimer une, et une seule : l'impérieuse nécessité d'une nation congolaise.

Le préambule de la constitution du 25 octobre 2015 mentionne, entre autres, cet idéal. Cette constitution pour laquelle j'ai activement fait campagne et qui fort malheureusement ne constitutionnalise pas notre code électoral, notamment le mode de scrutin pour être élu à l'Assemblée Nationale (Cf. article 110).

Cette dernière est finalement un regroupement artificiel d'individus et d'intérêts. Cette situation est la conséquence de notre mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, lequel favorise une République des tribus et non des citoyens, une République des ethnies et non des patriotes. Notre mode d'élection des députés est un facteur qui retarde l'avènement de la nation congolaise. Une nation congolaise dans laquelle, d'autre part, les maires, les préfets et les autres autorités locales ne devraient pas réassurément être des Autochtones issus d'un département considéré.

C'est dire, Excellence Monsieur le Président de la République, que nos élus à l'Assemblée Nationale ne sont que les honorables représentants de leurs tribus respectives, car élus par leurs frères, leurs sœurs, leurs neveux, leurs nièces, leurs clans. Pour étayer mon propos, je rappelle qu'à Mouyondzi, le député est Bembé, qu'à Oyo le député est Mbochi, qu'à Lékana, le député est Téké, qu'à Madingo-Kayes, le député est Villi, qu'à Boko, le député est Kongo, etc.

Dans ce contexte, Excellence Monsieur le Président de la République, toute déclaration de candidature n'intégrant pas la logique ethnique ou clanique est vécue comme un acte de provocation et vouée à l'échec. C'est la raison pour laquelle, toute candidature, à l'instar de celle du ministre Aimé E. Yoka à Vindza, dans le département du Pool, devrait être encouragée.

Par contre, les élections locales, avec leur mode de scrutin de liste à la représentation proportionnelle, nous dispose au progrès et aux valeurs énoncées dans le

préambule de notre loi fondamentale, particulièrement dans nos deux grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire) qui, dans leurs conseils départementaux et municipaux, font la preuve d'une intégration réussie des compatriotes originaires des différents districts et départements de la République du Congo.

L'avènement d'un nouveau mode d'élection des députés, dont l'arrondissement et le district sont des circonscriptions électorales, stimulera le brassage des Ethnies.

Cela correspondra au rêve des pères-fondateurs Jean FELIX TCHICAYA, Jacques OPANGAULT et l'Abbé Fulbert YOULOU.

Excellence Monsieur le Président de la République, demain vous quitterez cette terre, moi aussi je quitterai cette terre. Mais quel legs pour notre peuple ?

La Nation est le groupe social le plus élevé. Elle est la forme la plus complexe des collectivités humaines.

«Elle est, selon Georges BURDEAU, la collectivité limite, celle qui englobe toutes les autres et n'est englobée

par aucune. Ainsi lorsqu'une société humaine est parvenue au type nation, elle peut évoluer davantage dans le sens d'un renforcement de solidarité qui unit ses membres sans constituer un Etat. Il y a la horde, le clan, la tribu, la cité, la nation, mais au-dessus de la nation, il n'y a plus rien que l'Etat»

Excellence Monsieur le Président de la République, avant de finir cette correspondance, respectueusement, je souhaiterais vous parler d'Alexandre le Grand.

Maitre d'un immense empire allant de la Grèce à l'Inde qu'il a conquis en une décennie seulement, Alexandre le Grand est reçu dans la mémoire collective comme l'un des plus grands stratèges et conquérants que l'humanité ait connu. Mais à sa mort, à 32 ans pour certains historiens, 33 ans pour d'autres, ses généraux s'affrontèrent au cours de nombreuses guerres, fragmentant ainsi son héritage en plusieurs royaumes et dynasties. Vos victoires et triomphes connaîtront-ils le même destin ?

Excellence Monsieur le Pré-



sident de la République, parmi tant d'autres, si un combat vaut d'être mené aujourd'hui, c'est celui de continuer la fusion de notre peuple. Celle-ci existe déjà. Nous la vivons tous les jours : la fusion socioculturelle. Mais la dernière, la fusion politique, celle qui permettra que le député de demain ne soit pas obligatoirement «un enfant du terroir» est à faire advenir.

Du bas de l'échelle où je suis, je vous adresse cette petite réflexion. Puisque tout Congolais, où qu'il soit, quel qu'il soit et quoi qu'il fasse, est responsable de son pays.

**Joël FELIX TCHICAYA**  
Coordonnateur  
du Think tank  
L'AGORA

## A propos des «Communautés nouvelles» au Congo

**Traditionnellement dans l'Eglise Catholique du Congo (Brazzaville), les laïcs, autres que les «consacrés», se sont toujours organisés en différentes Fraternités et Confréries à dominance féminines, groupes spécifiques comme la Légion de Marie, les Foyers chrétiens, les différents mouvements d'enfants et des jeunes... pour vivre et témoigner ensemble leur chrétienté à l'instar des premières communautés chrétiennes (Act.4,32-35). Puis, est arrivé le Mouvement du Renouveau Charismatique. Celui-ci a instauré les séminaires des sept (7) qu'il organise annuellement pendant le Temps Pascal jusqu'à la Pentecôte.**

Par Antoine MALONGA

On constate qu'au terme de chaque séminaire des sept semaines, après «l'effusion de l'Esprit Saint», plusieurs «séminaristes» se découvrent ou s'attribuent des dons (charismes) de prophétie, de vision, de guérison, de langues, d'écriture et même d'exorcisme (hic !). Pour exercer leurs dons, ils créent alors des groupes de prières, des «Bizinga» (sources en Kikongo); ils

s'autoproclament «Bergers, Bergères, prophètes (Mbikoudi)». Tous ces groupuscules de prières (Bizinga) s'ouvrent et fonctionnent dans les maisons des bergers et bergères, indépendamment et en dehors de la paroisse. Or, «la paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité gé-

néreuse, de l'adoration et de la célébration... La paroisse est communauté des communautés, sanctuaire où les assoiffés viennent boire pour continuer à marcher, et centre d'un constant envoi missionnaire.» Paradoxalement, ces groupuscules de prières (Bizinga) «issus» des séminaires des 7 semaines et dont les fameux bergers et bergères se réclament membres du Renouveau Charismatique Catholique naissent et fonctionnent en dehors des paroisses catholiques. C'est un phénomène connu du Mouvement du Renouveau Charismatique et de toute l'Eglise Catholique du Congo. Ces groupuscules échappent totalement au contrôle de ceux-ci, en même temps il sème la confusion avec le Renouveau Charismatique Catholique. Outre la confusion avec le Renouveau Charismatique, il apparaît aujourd'hui une autre confusion, celle avec les «Communautés Nouvelles». En effet, ces groupuscules de prière s'attribuent aujourd'hui, tout bonnement, le statut de «Communauté Nouvelle». Il faut vite et nettement clarifier la nature et le statut réels de ces groupuscules de prière par rapport au Renouveau Charismatique Catholique, à l'Eglise Catholique et aux Communautés Nouvelles Catholiques. Certes, les Communautés Nouvelles sont apparues dans le Mouvement du Renouveau Charismatique, mais pas n'importe comment



et surtout pas en dehors de la paroisse, et suivant une procédure bien définie par le Code de Droit Canonique. Par ailleurs, la personnalité et la spiritualité du fondateur d'une Communauté Nouvelle catholique doivent être de bonne odeur de sainteté dans l'Eglise.

Dans son deuxième épître, Saint Pierre nous instruit: «Il y a eu des faux prophètes dans le peuple, comme il y aura aussi parmi vous de faux docteurs, qui introduisent des sectes pernicieuses... Par cupidité, au moyen des paroles trompeuses, ils trafiqueront de vous...» «Un signe clair de l'authenticité d'un charisme, écrit le Pape François dans «Evangelii Gaudium» est son ecclésialité...» Communauté Nouvelle ! Le Pape Jean-Paul II disait aux évêques de l'Océanie: «Tout renouvellement dans l'Eglise doit avoir pour but la mission...»

### Caractéristiques principales et missions spécifiques des communautés nouvelles

Les Communautés Nouvelles ne sont pas dites «Nouvelles» parce qu'apparues nouvellement, mais parce qu'elles apportent une nouveauté charismatique réelle, palpable dans l'accomplissement de la mission de l'Eglise du Christ. Cela étant, les Communautés nouvelles se caractérisent par une forte vie de prière personnelle et communautaire, une vie religieuse visible (témoignage personnel des membres). Leur mission est axée notamment sur l'évangélisation, l'éducation de la foi, l'expérience spirituelle puisant dans la rencontre avec Dieu et des projets apostoliques communs... Ainsi, à titre d'exemples, la «Communauté de l'Emmanuel» se caractérise par ses groupes de prière, ses chants et ses charismes comme vie de prière, de compassion et d'évangélisation. La «Communauté du Chemin Neuf» se distingue par l'accent qu'elle met sur la formation avec premier souci l'évangélisation, s'inspirant à la fois de la spiritualité de saint Ignace de Loyola et du Renouveau Charismatique Catholique ; elle s'emploie dans l'organisation des sessions, des retraites pour les couples et des œuvres au profit des foyers, d'étudiants, des hôpitaux, des maisons d'accueil, des paroisses, des

aumôneries... Les «Foyers de charité», fidèles au vœu de leur fondatrice, Marthe Robin, proposent à ses membres des retraites spirituelles; ils consacrent beaucoup de temps à l'enseignement, la méditation, la messe et veillée de prière.

Dans tous les cas, les Communautés Nouvelles Catholiques se caractérisent par leur obéissance à la hiérarchie de l'Eglise et leur attachement, intégration à la paroisse. A propos de cette intégration à la paroisse, le Saint Père François écrit justement dans «Evangelii Gaudium» (Joie de l'Evangile): «Il est très salutaire qu'elles ne perdent pas le contact avec la réalité si riche de la paroisse, lieu, et qu'elles s'intègrent volontiers dans la pastorale organique de l'Eglise particulière. Cette intégration évitera qu'elles demeurent seulement avec une partie de l'Evangile et de l'Eglise ou qu'elles se transforment en nomades sans racines.»

Communauté Nouvelle! Oui, mais «Sans une vie nouvelle et un authentique esprit évangélique, sans «fidélité de l'Eglise à sa propre vocation, toute nouvelle structure se corrompt en peu de temps.» Et donc, tous ces groupuscules de prière qui s'autoproclament Communautés Nouvelles doivent commencer humblement témoigner de leur vie nouvelle, leur authentique esprit évangélique et leur fidélité à l'Eglise. Les sectes qui revêtent l'appellation de Communauté Nouvelle attireront sur elles-mêmes leur perdition.

### A NOS LECTEURS

L'espace «Point de vue» est ouvert à tous. Les opinions qui s'y expriment ne vont pas forcément dans le sens de notre ligne éditoriale. Nous respectons les points de vue de tous ceux qui respectent notre identité chrétienne et entendent œuvrer, dans le respect et la tolérance, au Bien commun. Les textes qui nous sont adressés sont susceptibles de modifications; ils ne sont ni rendus à leurs auteurs, ni rémunérés.

Bienvenue à tous!  
La Rédaction.



## PROMO GIGA POMBA

Plus de temps de connexion  
à prix KDO

Composez \*121\*4#

**2.5 GB**  
4 000<sup>F</sup> 7 jours

**1 GB**  
1 000<sup>F</sup> 1 jour

**40 GB**  
25 000<sup>F</sup> 30 jours

Plus AG Forfait

Chez Airtel, les forfaits internet s'améliorent encore et toujours...

Profitez de nos super volumes pour chatter plus longtemps, regarder, télécharger et partager des vidéos en HD, écouter en direct sur vos sites et réseaux sociaux préférés (**WhatsApp, Messenger, Viber, YouTube, ...**)

Activez votre forfait **1 Giga à 1000F, 2.5 Giga à 5000F, 40 Giga à 25 000F** et bien d'autres pour naviguer à volonté. Pour toute activation par **Airtel money**, recevez le **double du volume**.

N'attendez plus, composez **\*121\*4#** pour découvrir nos forfaits et vivre une expérience internet exceptionnelle.

LE RESEAU DES SMARTPHONES

CEMAC/CEEAC

# Les experts se mobilisent pour la facilitation des échanges régionaux

Réunis à Pointe-Noire du 30 avril au 1er mai 2018, en vue du lancement d'un Comité régional de facilitation des échanges en Afrique centrale (CRFE-AC), les experts de la CEEAC (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale) et de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) se sont accordés sur une feuille de route et sur le projet de création formelle du CRFE-AC. Michel Niama, Commissaire en charge du marché commun à la CEMAC, Marie-Thérèse Chantal Mfoula, Secrétaire générale adjointe de la CEEAC, et Youssouf Koné, représentant la Banque africaine de développement (BAD) ont conduit ces travaux actés par M. Jonas Ounimé Matokot, Directeur de cabinet du ministre congolais du Commerce.

On se souvient que lors de la 97<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'était tenue en décembre 2013 à Bali, en Indonésie, les pays membres avaient conclu un Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Avec pour objectif principal de stimuler le commerce et la compétitivité et favoriser la croissance économique des pays. Et de fait, booster l'intégration pour certains ensembles régionaux. Cet accord est entré en vigueur en février 2017.

Il se trouve que pour l'Afrique centrale, la mise en œuvre de cet accord rencontre un certain nombre de contraintes. Notamment le manque de capacité de coordination, de pilotage et d'exécution du processus de facilitation, ainsi que des difficultés liées à la mise en place et au fonctionnement des Comités nationaux chargés de la facilitation des échanges. Il apparaît, clairement, une insuffisance des capacités institutionnelles et

organisationnelles de la CEEAC et de la CEMAC, les deux organismes économiques régionaux en charge de conduire le processus d'intégration des marchés et de la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges édicté par l'OMC.



Les experts de la CEEAC/CEMAC

C'est donc pour lever ces contraintes de capacités que la CEEAC et la CEMAC ont pris chacune un certain nombre



Le présidium des travaux CEEAC/CEMAC

d'initiatives en ce qui le concerne, ainsi que des programmes communs aux deux institutions, parmi lesquels le Projet d'appui institu-

tionnel pour la mise en œuvre de l'AFE en Afrique centrale (PAI-AFE). Ce projet répond au besoin spécifique de renforcer

les capacités du Secrétariat général de la CEEAC et de la Commission de la CEMAC en vue d'une bonne coordination des activités liées à la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges.

D'un coût global de 2,074 millions d'Unités de Comptes (UC), ce projet sera exécuté sur une période de trois ans, avec pour objectif d'accroître les échanges inter-régionaux au sein de la CEEAC. C'est-à-dire, passer de 2% des échanges totaux, actuellement, à 3% à la fin de l'exercice. Pour y parvenir, la CEEAC et la CEMAC ont pris entre autres initiatives, la proposition de mettre en place un Comité régional de facilitation des échanges (CRFE). Il s'agit d'une plateforme de dialogue public/privé, de partage de connaissances, d'expériences en matière de réformes pour faciliter les échanges.

Le projet CRFE a donc tenu sa

## Caravane de la jeunesse...

(Suite de la page 4)

à Mme la ministre de se faire une idée du travail que réalise cette société, mais aussi d'avoir une vision sur les possibilités présentes et avenir pour l'insertion des jeunes. A noter que la société qui a déjà réalisé 25 hectares de plantation d'hévéa se prépare comme un réservoir d'emploi pour la jeunesse de la contrée et de la Lékoumou. Pour s'assurer le soutien de toute la population dans le combat contre l'incivisme, la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique a eu des entretiens avec les sages et les acteurs de la société civile pour requérir leur contribution sur la prise en charge des jeunes et leur adhésion aux valeurs civiques et morales. La rencontre avec les sages, notabilités de la localité et responsables des associations et ONG a été mise à profit pour interpellier ces derniers à user de leur influence dans la société en vue d'une contribution efficiente dans la prise en charge des jeunes dans la lutte contre les antivaleurs et l'incivisme en milieu jeune.

A l'issue de l'étape de Sibiti, la ministre a indiqué que cette descente s'inscrivait dans le prolongement d'une série de rencontres citoyennes initiées par son département ministériel depuis 7 mois avec toutes les composantes juvéniles du pays. C'est la suite de la caravane sur le civisme lancé au mois de mars dernier à Pointe Noire. L'occasion lui a été donnée d'échanger avec la jeunesse dans toute sa diversité en vue de se faire une idée sur leurs problèmes dans le département de la Lékoumou. De la société HEVECO, à Komono, au lycée agricole de Mulimba en passant par les établissements scolaires de Sibiti au travers des cérémonies de levée des couleurs et les rencontres citoyennes avec les jeunes, la société civile et les sages, le plaidoyer pour l'encadrement et la prise en charge des jeunes, la lutte contre les antivaleurs, l'incivisme et les comportements déviant en milieu jeune était au centre de toutes les adresses qu'elle a faites.

Félix BOUKA, correspondant à Sibiti

première réunion du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai 2018 à Pointe-Noire. Environ une cinquantaine d'experts de tous les pays de la CEEAC et de la CEMAC se sont retrouvés pour examiner plusieurs points afférents à la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges. Ainsi, après un tour de table sur l'état des lieux des comités nationaux de mise en œuvre de l'AFE, il en ressort que les pays sont à des stades et niveaux d'exécution différents. Les uns à la traîne, les autres un tout petit peu avancés.

Mais le résultat le plus probant de cette rencontre de Pointe-

Noire demeure la validation d'une feuille de route régionale de la mise en œuvre de l'AFE et la validation d'un projet de décision conjointe CEEAC/CEMAC portant création, organisation et fonctionnement du Comité régional de facilitation des échanges en Afrique centrale (CRFE-AC). La création formelle de la CRFE-AC devra être cosignée dans les meilleurs délais par le Secrétaire général de la CEEAC et le Président de la Commission de la CEMAC.

Jean BANZOUZI MALONGA

### ANNONCE LEGALE

«BRAZZA-ART-DESIGN»  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
Au capital de 1.000.000 de F. CFA  
Siège social sis à Brazzaville,  
213, rue de la Musique Tambourinée, Centre-Ville, République du Congo

Suivant acte sous seing privé, en date du 17 mars 2018, il a été constitué une SARL.

**Objet:** L'achat et vente des objets d'arts, la conception, la fabrication, la vente, la transformation, l'importation, l'exportation, la représentation, le courtage, la location et le dépôt de tout objet à vocation décorative, artistique et/ou culturel;

La création, l'organisation, la mise en valeur, l'exploitation, le financement et le contrôle de toutes affaires mobilières, immobilières nécessaires à l'activité de la société;

Le consulting artistique;

La prise, l'exploitation, et ou la concession de tous brevets et licences

La mise à disposition de tout personnel nécessaire à l'activité de la société.

Et, généralement, toutes opérations

financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;

**Dénomination:** BRAZZA-ART-DESIGN;

**Siège social:** 213, rue de la Musique Tambourinée, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo ;

**Capital:** Un million (1.000.000) de F. CFA ;

**Durée:** 99 années;

**Gérance:** Madame PLACHESI Sandra Catherine, demeurant à l'Avenue William Guynet à Brazzaville;

**Registre du commerce:** Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Brazzaville, le 29 mars 2018, sous le n°CG/BZV/18/B7411.

### INSERTION LEGALE

Le Cabinet d'Avocats, Maître Magloire SENGA, Avocat à la Cour, Cabinet sis au n° 146, Avenue Katt MATOU, en face de la Société Z et H, au rond-point Lumumba, centre-ville, vers la Société NANA Boutique, B.P.: 1336, Tél.: 220011961/220011982, email: cab\_avocatsenga@yahoo.fr, Pointe-Noire, République du Congo.

#### VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR:

La vente aura lieu le 02 juin 2018 en l'étude de Maître Norbert Diétrich M'FOUTOU, Notaire à Pointe-Noire, office sis 87, Boulevard du Général Charles De GAULLE, ce, par le biais du cabinet d'Avocat Magloire SENGA, sis 146, Avenue Moe Katt MATOU, Rond-Point LUMUMBA, constitué pour les suites des présentes.

#### A LA REQUETE POURSUITE ET DILIGENCES DE:

La Banque Congolaise de l'Habitat, en sigle «B.C.H.», société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de F.CFA 20 000 000 000 dont le siège social est sis à Brazzaville, centre-ville, Avenue Amilcar Cabral, B.P.: 987, immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro BZ-CGO-07-B-744.

Ayant pour conseil Maître Magloire SENGA, Avocat à la Cour, Cabinet sis au n° 146, Avenue Moe Katt MATOU, rond-point Lumumba, centre-ville, Pointe-Noire.

#### EN EXECUTION

D'un acte notarié portant «convention de cautionnement assortie d'une affectation hypothécaire», rédigée sous la forme authentique et revêtue de la formule exécutoire du 30 mars 2015 par Maître Norbert Diétrich M'FOUTOU, Notaire à Pointe-Noire.

Et par suite d'un commandement en date du 14 novembre 2017, des Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commissaires-Priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, Titulaires d'un office sis 13, rue Dispensaire, en face de l'agence Crédit du Congo Poto-poto, B.P.: 14642, Tél.: 05.52 9.47.82/05.529.47.83/06.668.70.49/06.66 8.70.28.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur en un seul lot d'un immeuble dont la désignation suit:

#### DESIGNATION:

La propriété immobilière bâtie sise à Pointe-Noire, quartier KM4, cadastrée: Section M, Bloc, parcelle n° 348 quater, superficie 379,35m2, objet du Titre Foncier n° 29.572. MISE A PRIX: 85 000 000 F. CFA.

#### BIEN SAISI SUR:

Monsieur MVOUTI BAKALA Frédéric Claude, de nationalité congolaise, domicilié à Brazzaville, au n°237, rue MOUKOU-KOULOU, Arrondissement IV, MOUNGALI, lequel se porte cautions solidaires de l'Etablissement INTERET GENERAL.

Fait et signé le 11 mai 2018.

Par l'Avocat poursuivant soussigné

Me Magloire SENGA

Santé: lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Les entreprises privées appelées à participer à la riposte

Dans son rapport d'activités 2017, le Comité de coordination nationale des projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (CCN) a relevé que le secteur privé, l'une des principales parties prenantes du Comité, n'était pas suffisamment impliqué. Pour faire autrement, le CCN a organisé un atelier à l'intention des représentants des entreprises privées et des organisations patronales, le 11 mai dernier, à Brazzaville, dans le but de redynamiser leur engagement dans la riposte contre ces trois maladies.

En comparaison à la société civile et à d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux comme les agences onusiennes, le secteur privé est réticent quant à s'engager pleinement dans la lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme. Une situation qui obère les capacités du CCN à riposter contre ces graves maladies, lesquelles constituent un réel problème de santé publique.

Les dépenses de santé en Afrique étant assurées en grande partie par l'aide extérieure, il est temps que les pays africains puissent eux-mêmes

contribuer, comme le préconise la feuille de route de l'Union Africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale. Dans le cas du Sida par exemple 80% des médicaments contre le VIH/Sida délivrés en Afrique sont financés par l'aide au développement, a fait savoir le Dr Benjamin Atipo, président de ce Comité.

«C'est ainsi qu'avec des partenaires et du gouvernement, le CCN a mobilisé un montant de 18.309.658.865 Fcfa soit 27,9 millions euros pour la lutte contre les trois maladies», a-t-il fait savoir.

C'est pourquoi, le CCN, dont la



Vue partielle des participants

mission est de coordonner les interventions du Fonds mondial dans la lutte contre les trois maladies, souhaite renforcer efficacement le partenariat avec le secteur privé pour que celui-ci apporte son appui afin de mieux organiser la riposte. «Les partenaires au développement sont invités à fournir des ressources prévisibles, sur le long terme, et à aligner leurs engagements sur les priorités africaines. Une mobilisation

des fonds et un décaissement efficaces sont indispensables à notre riposte», a rappelé le président du CCN.

Créé en 2003, le CCN est en pleine reformes structurelles depuis sa dernière assemblée générale tenue en juillet 2017. Le renforcement du partenariat avec le secteur privé fait partie des principaux points de sa revitalisation.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Santé: lutte contre le cancer

La Fondation Noevy Itoua entend sensibiliser pour réduire les drames

La salle de conférence du rectorat de l'Université Marien Ngouabi à Brazzaville a servi de cadre le 30 avril dernier, à la cérémonie de pré-lancement des activités de la Fondation Noevy Itoua (FNI) engagée dans la lutte contre le cancer. L'occasion a permis à quelques oncologues d'édifier l'assistance sur le cancer colorectal qui a arraché à la vie, en février 2016, Mlle Noevy Itoua.



Quelques responsables universitaires au premier plan

Il est manifestement difficile de guérir d'un cancer arrivé à un stade avancé. La douleur est atroce chez le patient dont les cellules cancéreuses envahissent l'organe touché. A ce moment, le personnel soignant ne préconise qu'un traitement palliatif censé réduire uniquement la douleur sans pour autant écartier la tumeur. Le président de la FNI, Bruno Jean Richard Itoua l'a vécu au chevet de sa fille. «J'aurai aimé avoir entendu tout ceci avant que ma fille ne soit malade, j'aurai sans doute réagi différemment, j'aurai sans doute géré la situation autrement. Je ne dis pas qu'elle aurait été pour autant sauvée, mais pourquoi pas», a-t-il fait remarqué. Comme tous les cancers, celui du côlon évolue sournoisement avant de laisser apparaître des symptômes tels l'alternance diarrhée constipation, l'amaigrissement, l'hémorragie digestive, a révélé le Pr. Judith Nsondé Malanda.

La FNI se propose de s'associer avec les autres Ong de lutte contre le cancer pour sensibiliser. «Ce que nous pouvons faire c'est l'information, la plus large possible, mieux on sera informé, mieux on pourra réagir et surtout plutôt on pourra réagir, pour réduire les drames», a laissé entendre Bruno Itoua.

Selon les données du registre des cancers au Congo Brazzaville, le cancer du côlon a atteint environ 297 personnes soit 4,2 % de l'ensemble des cancers au Congo.

E. M.-O

Industrie

L'usine SOTEXCO aurait 50 ans aujourd'hui!

L'usine SOTEXCO, fleuron de l'industrie textile du Congo et d'Afrique hier, aurait totalisé 50 ans d'existence aujourd'hui si elle continuait à fonctionner. Ses travaux de construction lancés en 1966 par le président Alphonse Massamba-Débat, elle fut inaugurée en août 1969 par le président Marien Ngouabi. Ses installations existent encore à Kinsoundi, un quartier du premier arrondissement de la ville-capitale, Makélékélé.

Dès sa production en 1969, elle fut le premier complexe textile du Congo-Brazzaville. Elle mettra malheureusement la clé sous le paillason à la fin des années 70 à cause de la mauvaise gestion. Actuellement ses installations pillées sont envahies par les herbes; elles ne sont plus qu'un triste décor. On y trouve toutefois des ateliers de fortune, des maisons de commerce, un commissariat de police, une brigade de Gendarmerie. Une partie de sa concession sert de station-service.

SOTEXCO fut l'usine la plus importante du Congo de par la main d'œuvre employée: 1241 personnes au 1<sup>er</sup> juin 1971, dont 105 femmes. C'est la seule entreprise de Brazzaville qui avait un personnel féminin important: tout le travail de bonnerie était assuré particulièrement par cette main d'œuvre féminine. Sa construction fut entreprise en novembre 1966 à la suite d'un accord signé avec la République populaire de Chine. Bien que cette usine ait été construite pendant le déroulé du plan 1964-1968, elle n'y avait pas été prévue. C'est lors de l'exécution de ce plan que, sur proposition du Gouvernement chinois, 'on avait entrepris sa construction.

La Chine fournissait tout le matériel nécessaire et prenait en charge la formation technique du personnel. Pour réaliser ce programme, elle octroyait au Congo un prêt de 1.500.000.000 de Francs sans intérêt, différé de cinq ans à long terme sur dix ans. Des conditions théoriquement intéressantes. Mais ce prêt était en partie représenté par du matériel pour le montage de l'usine et par des marchandises pour une valeur de 776.196.366 Francs que le Congo se devait

de vendre lui-même. Les marchandises, vendues par l'Office national du commerce (OFNACOM), ne payaient pas de douane. Elles représentaient pour le Trésor national un manque à gagner de 300.000.000 de Francs. A cela, s'ajoutait la casse d'objets fragiles, les invendus, les frais de vente et les pertes dues à la mauvaise gestion de cet organisme d'Etat. Au total, le prêt chinois de 776.193.366 Francs en marchandises représentait un manque à gagner s'élevant à 500.000.000 de Francs. Pour la construction de l'usine, 1.450 ouvriers furent embauchés en 1965 et en 1966. Ce personnel devait ensuite demeurer dans l'entreprise, la formation allant de pair avec l'édification de l'usine. Théoriquement c'était une solution idéale, malheureusement les espoirs furent déçus. On dut licencier 350 ouvriers, et au début de 1969 l'usine employait 1.100 personnes. A une certaine époque travaillaient à SOTEXCO 1.241 Africains et 22 techniciens chinois (deux ingénieurs, 18 ouvriers spécialisés, un comptable et un interprète). La République Centrafricaine fut le grand fournisseur de la matière première. Une partie fut fournie par la ferme de Nkenké (Madingou). Sa capacité de production fut de 3.400.000 mètres de tissus imprimés, 400.000 mètres de tissus blanchis et 500.000 mètres de popeline) et 150.000 douzaines de sous-vêtements pour hommes représentant un chiffre d'affaires de 1 milliard de Francs. En 1970, l'usine produisit 1.968.691m de tissus et 78.431 douzaines de sous-vêtements, ce qui n'était pas négligeable, vu que c'était sa deuxième année de produc-



L'usine SOTEXCO en l'état actuel

tion. Mais le déficit fut très lourd, officiellement 305.000.000 de Francs. Pour 1971, alors qu'il était prévu un déficit de 112.000.000 de Francs, ce chiffre était déjà atteint au bout du premier semestre malgré les palliatifs employés. Devant les difficultés de vente, on avait décidé, pour écouler les stocks, de créer des tenues de travail obligatoires pour tous les participants au défilé du 1<sup>er</sup> mai 1971. Ceci avait permis de doubler et même tripler les ventes en mars et avril 1971. A tort ou à raison, les produits de SOTEXCO étaient boudés par la clientèle qui reprochait à ses tissus d'être de moins

bonne qualité que les tissus importés, tout au moins en ce qui concerne l'apprêt et l'impression, etc.

En dépit des difficultés dues notamment à la fourniture de la matière première, la qualification, la conscience professionnelle, la discipline, le sens de responsabilités, les problèmes humains furent très difficiles à résoudre, elles furent aussi la cause fondamentale des résultats médiocres de SOTEXCO.

Alain-Patrick MASSAMBA Sources: Les industries de Brazzaville (Pierre Sirven, "Les Cahiers d'outre-Mer" et La S.A. de 1969).

Société

Les "Bébés-noirs", nouveau visage de la délinquance juvénile

La ville de Brazzaville connaît depuis peu une recrudescence de la délinquance juvénile. Mais, cette fois-ci sous une nouvelle forme appelée "Bébés-noirs". Un phénomène qui a déjà gagné tous les arrondissements de la ville-capitale et qui a même cours dans les établissements scolaires de jour comme de nuit. Jean Didier Mbélé, enseignant chercheur en psychologie à l'Université Marien Ngouabi (UMNG), qui a mené une étude à propos rendue pu-

blique en avril dernier au cours d'une conférence à l'auditorium du rectorat de l'Université, a bien voulu éclairer l'opinion nationale sur ce phénomène.

"M. Mbélé, après votre étude bien menée, pouvez-vous nous dire ce qu'est un «Bébé-noir»?"

"Un «Bébé-noir» est un jeune délinquant (fille ou garçon) brazzavillois perpétrant des actes de violence en bandes organisées diamétralement opposées qu'on appelle "Arabe" ou "Américain".

\*Comment les distingue-t-on?

\*\* Ils se distinguent des autres jeunes par les tatouillages et autres insignes: le mot "Arabe" ou le papillon pour les Arabes et le mot "Américain" et tout autre insigne américain pour les Américains.

\*Comment a commencé ce phénomène?

\*\*Le phénomène serait né des suites d'une bagarre entre deux équipes de football à Mougali dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Ces différends se sont poursuivis jusque dans les quartiers donnant ainsi naissance au phénomène que nous appelons aujourd'hui "Bébé-noir".

\*Qui sont les "Bébés-noirs" et qu'ont-ils de particulier en comparaison à d'autres mouvements de délinquance comme les "Chégués" par exemple?

\*\*Les "Bébés-noirs" sont des

\*Vous avez dit plus haut qu'il y a des filles dans ces bandes, que font-elles?

\*\*Elles servent d'appât à leurs victimes ou encore sont à la disposition des chefs des groupes

\*Comment recrutent-ils? Quelle est leur mode de fonctionnement? Quels outils utilisent-ils?

\*\*Ils opèrent la nuit et tiennent des réunions à 2H00 soit à l'école Saboukoulou à Ouenzé soit à l'école Pilote de l'OCH. Ils utilisent des armes blanches, la force physique et même le fétichisme. Le nouveau "Bébé-noir" est recruté volontairement ou de force. Dans les deux cas, il a besoin d'un parrain pour rejoindre la bande.

\*M.Mbélé, parlez-nous maintenant des causes et des conséquences à court, moyen et long terme de ce phénomène

\*\*Et bien, les causes sont nombreuses, à commencer par l'influence des films américains et l'envi de se référer à ce qui se passe dans le monde (Américains VS Arabes). Et plus proche de nous, il y a l'influence des délinquants "Koulouna" venus de la RDC. Quant aux conséquences, vous avez à court terme: l'insécurité et la violence urbaine; à moyen terme: l'angoisse et la détérioration de l'image de la jeunesse; à long terme: des handicaps, des pertes en vies humaines, une mauvaise image du pays à l'extérieur pouvant avoir des retombées sur le tourisme et l'économie.

Propos recueillis par Rabbi-Spirit ITOUA

## Etude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

Notaire

Immeuble DABO, 3e étage, avenue de la Paix

En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo

Boîte Postale: 13.273/Tél.: (242) 05 522.96.23/06 952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

### ANNONCE LEGALE SOLOTECH EQUIPMENT S.A.

Société Anonyme Unipersonnelle/ Au capital de dix millions (10.000.000) de Francs CFA  
Siège Social: 1416, avenue Loutassi, Plateau des 15 ans / Arrondissement 4 Moundali, Brazzaville, République du Congo / RCCM: 16 B 6267

#### CESSION DES PARTS SOCIALES - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE CHANGEMENT DE MODE DE DIRECTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR GENERAL - CHANGEMENT DE DENOMINATION - MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes des procès-verbaux des assemblées générales ordinaire et mixte du 16 avril 2018, reçus par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, dûment enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 17 avril 2018, respectivement sous Folio 072/7 Numéro 0762 et Folio 072/9 Numéro 0764, les actionnaires de la société EMERGING WORLD TECHNOLOGIES CONGO, en abrégé «EWT CONGO», société anonyme avec conseil d'administration au capital de dix millions (10.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Brazzaville, 1416, avenue Loutassi, Plateau des 15 ans, arrondissement 4 Moundali, République du Congo, immatriculée au Registre du commerce et du crédit immobilier de Brazzaville sous le numéro 16 B 6267, ont adopté les résolutions suivantes:

- **De la cession des actions sociales:** Aux termes d'acte authentique de cession d'actions sociales, reçu le 16 avril 2018 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, les actionnaires de la société EMERGING WORLD TECHNOLOGIES CONGO, en abrégé «EWT CONGO», ont cédé la totalité de leurs actions sociales au profit de la SOCIETE DE LOGISTIQUE ET DES TECHNOLOGIES, en abrégé «SOLOTECH», représentée par Monsieur MAVOUNGOU MOUKANY Chancel Arnolde Mesmere;

- **De la transformation de la société en société anonyme Unipersonnelle:** Suite à la cession de la totalité des actions sociales des actionnaires de la société EMERGING WORLD TECHNOLOGIES CONGO, en abrégé «EWT CONGO», au profit de la SOCIETE DE LOGISTIQUE ET DES TECHNOLOGIES, en abrégé «SOLOTECH», représentée par Monsieur MAVOUNGOU MOUKANY Chancel Arnolde Mesmere qui devient seul propriétaire de toutes les actions sociales

constituant le capital social de la société EMERGING WORLD TECHNOLOGIES CONGO, en abrégé «EWT CONGO», l'actionnaire unique décide de poursuivre seul l'exploitation de la société et de transformer la société en société anonyme unipersonnelle;

- **Du changement de mode de direction:** Précédemment dirigée par un Président Directeur Général, l'assemblée générale décide du changement de mode de direction de la société. Le mode d'administration et de direction retenu est celui d'une société anonyme et dont la direction est assurée par un Administrateur Général;

- **De la nomination d'un administrateur général:** L'assemblée générale nomme Monsieur MAVOUNGOU MOUKANY Chancel Arnolde Mesmere, en qualité d'administrateur général de la société EMERGING WORLD TECHNOLOGIES CONGO, en abrégé «EWT CONGO»;

- **Du changement de dénomination:** L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société EMERGING WORLD TECHNOLOGIES CONGO, en abrégé «EWT CONGO» comme suit: SOLOTECH EQUIPMENT S.A.

Les statuts mis à jour ont été reçus le 16 avril 2018 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, et enregistrés à Brazzaville à la Recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, le 17 avril 2018, sous folio 072/6 numéro 0761.

Dépôt légal a été effectué le 19 avril 2018 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 18 DA 286.

Les formalités d'inscription modificative ont été accomplies au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro M2/18-730.

Pour insertion légale,

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI.



## IT Support Assistant World Bank - Country Office - Congo Brazzaville

### General Description:

The main duties of this role are defined around first level IT client service within the country office and follow task norms associated with ITR standards for helpdesk service. Additional tasks include IT training for clients, asset management, and hardware repairs. This role requires frequent interaction with clients, desk-side IT coaching, and has a limited network administrator role. This is an entry level, IT support role where candidates are expected to have 3-5 years of experience. Recent university graduates who have attained a bachelor's degree in areas of IT or related disciplines, are encouraged to submit CVs for consideration. The work of this position requires general fluency in both English and French.

### Duties and Accountabilities:

- Provides standard support for mobile devices including smart phones, tablets and laptops computers.
- Provides office level network administration, including routine troubleshooting.
- Installs, configures, and supports Bank-standard hardware and software.
- Provides technical support to office staff and visiting missions.
- Ensures that World Bank information and IT systems are protected in a manner consistent with information security policy, procedures and standards.
- Provides direction, support and training to clients. Helps clients solve IT problems.
- Facilitates preparation for videoconferences and other collaborative activities, such as Webex sessions.
- Manages all local IT assets and assists clients to manage data.

### Essential Competencies:

- Information Technology diploma or university degree, preferably in Computer Science or related area, plus a minimum of 3-5 years of experience providing IT support or facilitating IT training in an end-user environment.
- Expresses thoughts and ideas effectively in oral and written communications in English and French.
- Works with technical material and translates material into layperson's terms.
- Ability to analyze information and draw accurate conclusions.
- Ability to apply problem solving strategies to evaluate and solve problems effectively.
- Copies effectively and is productive under normal work stress.
- Shows an understanding of other people's concerns, motives, feelings, strengths, and limitations.
- Ability to work cooperatively and collaboratively in a virtual team environment.
- Proficient knowledge and understanding of effective practices for dealing with clients in a variety of situations.
- Ability to provide basic assistance and training to other staff members.
- Basic ability to ensure the efficient operation of network components.

The World Bank is using a new application process for this job specifically, qualified candidates are asked to follow the detailed process listed below to apply for the position. CV and written messages should be submitted in English. Only selected candidates will be contacted. The deadline for applications is **May 31, 2018**.

### To apply, please follow these directions:

Go to [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) then near the bottom select: For Job Seekers; Job Search; Scroll down to middle and select link to Explore our 'Current Job Openings'. Within the box 'New Application Experience!' go to Click [HERE](#) to see the vacancies available in the new job site. In the box 'Keyword or ReqID' enter [R2088](#) then Search. The vacancy for [Congo Brazzaville](#) will appear, select it and then follow process under 'Apply Now'.

## PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

### EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES

#### INSERTION LEGALE

Cabinet de MAITRE Guillaume BAKOUETE, Avocat à la Cour, sis 7<sup>e</sup> étage Immeuble de la CNSS, Face Citronnelle, entrée Restaurant chinois, Centre-ville, Pointe-Noire.

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur. En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire des dites audiences. L'adjudication aura lieu le 2 Juin 2018 à 10 heures;

Justice, visé par le conservateur de la propriété foncière le 3 Novembre 2017; En présence ou lui dûment appelé de Monsieur YIDIKA-MONA Sébastien, technicien pétrole, domicilié en face de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) au Centre-ville à Pointe-Noire;



#### Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

#### A LA REQUETE, POURSUITES ET DILIGENCES DE:

- La Société Entreprise Congolaise de Peinture et de Construction, en sigle EPC Congo, société Anonyme avec Administrateur Général au capital social de quatre cent cinquante millions (450.000.000) de Francs CFA, dont le siège social est sis à Pointe-Noire, zone industrielle de la Foire Boulevard Loango, dans l'enceinte de la société APAVE (2), B.P.: 8143, République du Congo, inscrite au RCCM sous le numéro 09B916 agissant par son représentant légal;

- Monsieur Stéphane Henri GUILPAIN, de nationalité Française, Administrateur général, né le 15 Novembre 1969 à Brazzaville, domicilié au quartier Centre-ville, zone dite Warf;

Ayant constitué pour Avocat poursuivant, Maître Guillaume BAKOUETE, Avocat à la Cour, Etude sise immeuble CNSS, 7<sup>e</sup> étage, entrée Restaurant Chinois, centre-ville Pointe-Noire, constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites;

#### Créanciers Saisissants en vertu:

1- de la grosse en bonne et due forme exécutoire d'un arrêt de la Cour criminelle en date à Pointe-Noire du 09 Mai 2017, rôle n°103, répertoire n°12 dont le dispositif contient condamnation de Monsieur YIDIKA-MONA Sébastien à payer à Monsieur Stéphane Henri GUILPAIN, partie civile, la somme de 4.638.690.506 F. CFA au principal majoré de 500.000.000 F. CFA à titre de dommages-intérêts soit au total une somme de 5.138.690.506 F. CFA;

2- d'un pouvoir spécial en date à Pointe-Noire du 14 Juillet 2017 dont mention a été faite dans le commandement aux fins de saisie immobilière dressé le 26 Octobre 2017 par Maître Eugénie MICKOUNGUILT, huissier de

Elisant domicile en l'Etude de Maître Aimé BOMBA MATONGO et Edouard MABOYA-NGANGA, Avocats à la Cour inscrits au barreau de Pointe-Noire, Etudes sises respectivement au quartier Aéroport, vers hôtel de Georges et à la Bourse du travail (siège des syndicats), Centre-ville, Pointe-Noire;

Il sera procédé, le 2 Juin 2018 à 10 heures, en l'audience de la Chambre civile, audiences des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire au Palais de Justice, salle ordinaire des dites audiences, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit:

#### Désignation des immeubles

-Un immeuble urbain bâti R+ 1 sis au Centre-ville, zone centre de repos, Arrondissement n°1 Emery Patrice Lumumba, Pointe-Noire, contenance superficielle de 1090,25 mètres carrés;

Cet immeuble fait l'objet du titre foncier numéro 6637;

Ledit immeuble existe et se compose de diverses constructions ci-après détaillées:

1-Un immeuble R+1, une maison plain-pied avec mezzanine, une piscine, un bâtiment annexe, un local technique, une cour aménagée, un mur de clôture, des niches de services et des ouvrages enterrés.

• Immeuble R+1

Construit en matériaux durables avec une architecture classique.

Le rez-de-chaussée et l'étage comprennent chacun deux appartements identiques de type F1, soit au total 4:

#### Comprenant:

-1 séjour ouvert à un coin de cuisine américaine;

-1 bache à eau;

-1 local pour groupe électrogène.

La surface bâtie est de 302,76m<sup>2</sup>;

2-Villa avec une mezzanine construite en matériaux durables avec une architecture résidentielle de pavillon. Cette villa est de type F5 avec mezzanine ouverte comprenant:

-1 salle de séjour, une salle à manger, quatre chambres à coucher, une cuisine, un bureau, deux salles de bain, une buanderie, une terrasse et une mezzanine;

- Une piscine;

- Un groupe électrogène

La surface bâtie est de 264,74m<sup>2</sup>.

- Un immeuble non bâti sis au quartier TCHIMBAMBA, Arrondissement



n°1 Emery Patrice Lumumba, Pointe-Noire, contenance superficielle de 1650 mètres carrés;

Cet immeuble fait l'objet du titre foncier n°15.865;

Il existe et se compose d'un terrain et d'un mur de clôture construit en matériaux durables avec murs en agglomérés de ciment et béton armés. Les travaux sont à 55% de réalisation, sans poteau, ni enduits.

- Un immeuble non bâti sis au quartier TCHIMBAMBA, Arrondissement n°1 Emery Patrice Lumumba, Pointe-Noire, contenance superficielle de 750 mètres carrés;

Cet immeuble fait l'objet du titre foncier n°27829.

Cet immeuble existe et se compose d'un terrain en forme irrégulière. Le relief est normal, offrant une multiplicité d'utilisation avec une belle vue sur l'océan. Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes les aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

#### Mises à prix

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessous, les immeubles saisis objet de la présente vente forcée seront offerts aux enchères sur les mises à prix respectives de F. CFA fixées par les poursuivants:

- Soit 595.508.385 F. CFA pour l'immeuble du Centre-ville titré n°6637;

- Soit 56.250.000 F. CFA pour l'immeuble titré n°27.829;

- Soit 177.540.000 F. CFA pour l'immeuble titré n°15865.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 14 Mai 2018

par l'Avocat poursuivant soussigné.

Pour extrait.

Maître Guillaume BAKOUETE

# «Propos sur l'Afrique» de Dominique Ngoïe-Ngalla

Par Lecas Atondi-Monmondjo

L'historien Dominique Ngoïe-Ngalla a enseigné aux universités Marien Ngouabi et d'Amiens. Il a publié aux Éditions Bajag-Meri en 2015, une série de textes sur l'Afrique sans lien entre eux, que le souci de l'Afrique: Propos sur l'Afrique. «Son pays marche en guingois mais également l'Afrique noire» ce dont il a mal. Cet ouvrage comporte un avant-propos; et trois chapitres qui traitent de la culture, de la politique et de la religion.



Atondi-Monmondjo Lecas  
l'Afrique» (p. 52).

Dans l'Avant-propos, on suit l'auteur, polémiste révolté. Rapportant des propos de Senghor, il expose: «Dieu créa l'homme noir, et il mit une trompette en sa bouche, lui donnant mission de chanter la vie... par la chaleur de son haleine à une voix inimitable redonner l'espoir à une humanité désenchantée, à force de courir après des fantômes, et de fuir dans le tourbillon sans fin du divertissement» (p. 9).

### L'étrange destin

L'auteur étale son savoir sur les littératures qui dénigrent les Noirs, depuis Hegel, «qui réduit le Noir à un objet le Noir à un objet sans valeur» (p.16). Il débrouille le concept du Nègre, ainsi que son usage. Et de citer Gobineau, Montesquieu, Laponge et Joseph de Maistre. Il note que la position politique de l'Europe n'est pas sans influence sur le Noir lui-même: «À forcer de ma- traquage idéologique, le Noir a fini par s'installer lui-même

dans l'image que l'Occident s'est faite de lui» (p. 37). Sur ce chapitre, il conclut, «toutes les théories pseudo-scientifiques qui fondent son animalité sur les longueurs de son sexe, sur les mensurations aberrantes de son crâne, pour conclure à la faiblesse de ses facultés intellectuelles et à ses penchants au vice, doivent aujourd'hui être tenues parce qu'elles sont sottise et honte à leurs auteurs» (p. 42).

Par ailleurs, le Professeur Ngoïe-Ngalla affirme que l'Afrique est disponible pour la modernité, et pourrait vraiment vivre celle-ci. Et se référant à l'Asie, il nourrit l'optimisme que l'Afrique noire grâce à la formation des cerveaux. Cependant, maintenant la polémique, il cite: «Il ne reste dans les rangs de nuls de l'Afrique noire, qui continue à rêver naïve. En attendant, elle s'amuse à fond la caisse» (p. 52). Il nuance: «Il n'est pas dit que la canaille et la vermine que secrète les politiciens d'aujourd'hui seront le lot de

### La politique

L'historien se réfère aux humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle et de la Renaissance de l'Occident pour se paître des valeurs de la Grèce et de la Rome. Une certaine élite négro-africaine travaillerait au retour à l'Afrique et à l'Égypte pharaonique. On peut avec optimisme s'inspirer et se convaincre des exemples des Afro-américains, «ces descendants d'esclaves émergent pour atteindre un niveau intellectuel et de conscience qui font d'eux des Américains, pourquoi pas les vendeurs d'esclaves ne le fassent pas bien aussi» (p. 58). Dominique Ngoïe-Ngalla explore toutes sortes de possibilités en se référant aux Juifs: «Il existe une unité de destin entre les Juifs et les Noirs,

tout en reconnaissant leurs similitudes et leurs différences, puisqu'ils sont discriminés au modèle universel et d'humanité défini de façon arbitraire par une partie de l'humanité» (p. 59). Ngoïe-Ngalla garde l'optimisme, l'Afrique peut former une grande nation grâce à la socialisation par tous des mêmes valeurs conduisant au vivre ensemble. Scrutant les causes des handicaps, Ngoïe-Ngalla soutient que l'absence de l'écriture condamnerait l'Afrique à tourner en rond. Abordant la responsabilité de son élite, le professeur soutient qu'elle plonge l'Afrique noire dans le naufrage: «En Afrique noire, paît des moutons, il ne gouverne pas des citoyens libres» (p. 73). Il avance une autre exigence, pour construire la prospérité, «il faut des hommes pour la vouloir, et la construire, en concevoir le dessein et s'en donner les moyens, des moyens humains, sans douter d'abord des hommes de science, et des laboratoires. Malheureusement, l'élite au pouvoir organise la pauvreté et la misère, qui creusent le fossé et les écarts entre gouvernants et gouvernés, préparant les populations à la soumission volontaire» (p. 77). Dominique Ngoïe-Ngalla en arrive à nier l'existence de la démocratie en

Afrique et de l'éthique qui ont encore un long chemin à faire.

### Culture et religion

Dominique Ngoïe-Ngalla également spécialiste des Arts plastiques parle du grand peintre Gotène, disparu il y a quelques années. Il dit de lui, «qu'il est un immense talent logé dans un tempérament de feu, et refusant les conventions de l'art de peindre. Gotène fait éclater le cadre de l'art de nègre, il simplifie la fantaisie, le lyrisme cosmique et l'élan joyeux vers la vie. C'est un foisonnement de vie qui s'alimente au bouillonnement des forces qui sont en lui, des forces gourmandes. Capter tous les messages de la nature, écouter les voix du monde» (p. 89).

Il y a chez Gotène des foisonnements sur la toile, comme dans les poèmes de Victor Hugo, Baudelaire. Ses arabesques qui enveloppent et traversent les formes pour leur imprimer cette extraordinaire et vivante, vie, mouvementée, d'où jaillissent les lignes et des couleurs inattendues. Le texte sur Dominique Ngoïe-Ngalla mériterait un tiré à part. L'œuvre procède de l'entrecroisement dynamique des lignes et des couleurs, d'où jaillissent des formes inattendues. Gotène est le meilleur texte sur le peintre disparu, en

dehors du poète Jean-Baptiste Tati Loutard. Dominique Ngoïe-Ngalla, très pessimisme et polémiste aborde le thème de l'inculturation du christianisme en Afrique. Il la conçoit comme une petite révolution empreinte de rhétorique dénonciatrice et revendicatrice sur le combat de l'élite africaine contre l'impérialisme. Ngoïe-Ngalla estime que l'inculturation du christianisme, se contente pour l'instant «d'être une machine à produire des émotions collectives. Il juge que l'inculturation paraît avoir opté pour la facilité, qui peut se résumer en cette esthétique bruyante de célébrations liturgiques, et la messe n'est plus le déroulement pathétique d'un drame; mais un moment festif pendant lequel il n'est pas interdit de s'abandonner aux ondulations de la danse». Il conclut, l'Église du Congo qui nous a donné, à force d'exigence, des hommes et des femmes remarquables par la pureté de la foi, et la dignité de la vie, Émile Biayenda, prêtre et cardinal, aujourd'hui donné comme modèle, n'a pas à désespérer. Ngoïe-Ngalla, grand lecteur des psaumes a oublié que le roi David jouait de la musique et dansait pendant les cérémonies de louange à Jéhovah. Mais, il est désolé que des instants de recueillement et d'adoration soient fugitifs, au dépens des déhanchements voire païens.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES  
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES  
ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE

## INSERTION LEGALE

L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo-Brazzaville

N°089/18/MFB/DGID/DEFFD/DDID/DCHPF-B

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arrond./ Département	Requérants
01	N° 4219 du 12/03/18	Section AD2, bloc 69, Pile 10, Sup. 402,09 m2	Rue Ngabouloumou n° 48 (Qtier Kisoundi)	Makélékélé	MASSAMBA Noël
02	N° 4203 du 23/02/18	Section F, bloc 132, Pile 8, Sup. 194, 68 m2	211, Rue Raymond Paillet	Baongo	BOUKAKA WENAMIO Michelle
03	N° 3935 du 07/06/17	Section -, bloc -, Pile 2, Sup. 4018,00 m2	Village Mabenga (Route de Linzolo)	Pool	BITSINDOU Angélicia Godlove Olivier
04	N° 17052 du 22/11/17	Section -, bloc -, Pile -, Sup. 5000, 00 m2	Village Yié	Pool	Association des Spiritains du Congo P/C de la Congrégation du Saint-Esprit
05	N° 3825 du 06/02/17	Section G, bloc -, Parcelle-, Sup. 143,76 m2	Lot 46 B, Rue Ibara Joseph (ex-Rue Berenger)	Baongo	DJELIKATOU Alao Fary
06	N° 3934 du 07/06/17	Section -, bloc -, Piles 3, 4, 5, Sup. 1200, 00 m2	Village Mabenga (Route de Linzolo)	Pool	MBEMBA Sandra Marina
07	N° 17053 du 22/11/17	Section -, bloc -, Pile 1, Sup. 1500,00 m2	Village Yié	Pool	Association des Spiritains du Congo P/C de la Congrégation du Saint-Esprit
08	N° 4211 du 28/02/18	Section -, bloc -, Pile 5, Sup.401, 40 m2	Kombé	Madibou	KOUAKOUA Biannet Claude
09	N° 4253 du 04/04/18	Section F, bloc 52, Pile 16, Sup. 216, 12 m2	77, Rue Ampère	Baongo	MAKAYA- KOKOLO Brice
10	N° 4209 du 27/02/18	Section AS, bloc 256, Piles 9-10, Sup. 800, 00 m2	28-30, Rue Koussimbissa Milongo-qtier Moussosso	Madibou	BABINGUI Aurélien Evariste
11	N° 4202 du 15/02/18	Section -, bloc -, Pile -, Sup. 5854, 49 m2	Kombé	Madibou	MATSIONA Pascal
12	N° 4221 du 12/03/18	Section -, bloc -, Pile 1, Sup. 447,68 m2	Quartier Djiri	Pool	OKANA MPOU Estelle
13	N° 4220 du 12/03/18	Section AT, bloc 38, Pile 14, Sup. 485,46 m2	Rue Ndilou Boniface n° 20 (Asecna)	Moungali	BIYEKLE Jean Victor
14	N° 4177 du 25/01/18	Section B2, bloc 82, Pile 20, Sup. 187,50 m2	Rue Kimbenza n° 57/ Diata	Makélékélé	BILALA Honorine
15	N° 4164 du 16/01/18	Section -, bloc -, Pile 3, Sup. 365, 50 m2	Quartier Massengo (Ibaliko)	Djiri	MBA Marie Thérèse
16	N° 4223 du 14/03/18	Section D, bloc 11, Pile 6, Sup. 835,52 m2	Centre-Ville	Baongo	Enfants BAKALA Adrien Christophe et BAKALA Sophie Antoinette
17	N° 4224 du 14/03/18	Section D, bloc 11, Pile 7, Sup. 750, 47 m2	Centre-Ville	Baongo	Enfants BAKALA Adrien Christophe et BAKALA Sophie Antoinette
18	N° 4282 du 23/04/18	Section A3 bloc 7, Pile 21, Sup. 158, 40 m2	Rue Massembo Loubaki (Nganguoni)	Makélékélé	NGANGA née IBINDA-NZAHOU Prisca Nadège
19	N° 3957 du 19/06/17	Section-, bloc -, Pile-, Sup. 800,00 m2	Ignié Terre Intali	Pool	NDINGA Léance Arlette
20	N° 4242 du 28/03/18	Section C3, bloc 170, Pile 20, Sup. 274,35 m2	Rue Biza n° 1029	Makélékélé	KINZONZI NTANDOU Anacllet Hildephonse
21	N° 4256 du 07/04/18	Section AP, bloc 115, Pile 2, Sup. 300,99 m2	50, Rue Malanda Malonga (Qtier Indzouli)	Mfilou	SOUKOU Jean Romain
22	N° 3865 du 16/03/17	Section -, bloc -, Pile 2, Sup. 400,00 m2	Rue Massamba Bruno (Qtier Mbemba Landou)	Madibou	MAWANA BRAZ Yvon Saint Clair
23	N° 4159 du 11/01/18	Section AN, bloc 92, Pile 13, Sup. 184,12 m2	Rue Pool n° 20	Moungali	NKOUNKOU Ra' ssa et enfants
24	N° 19269 du 05/02/18	Section AP, bloc 188, Pile 4, Sup. 392,44 m2	Rue Félix Mouandza (Indzouli)	Mfilou	BATOUNGUIDIO et enfants
25	N° 4199 du 13/02/18	Section-, bloc -, Pile 4, Sup. 529, 87 m2	Quartier Mayanga	Madibou	BATOUNGUIDIO née MANKENE Sophie Hortense
26	N° 4189 du 02/02/18	Section AS2, bloc 142, Pile 12, 13, 14, 15, Sup. 1600,0m2	Rue Nkoumbou Georges (Qtier Mayanga)	Madibou	MOULARI Laurent
27	N° 4210 du 28/02/18	Section -, bloc -, Piles -, Sup. 400,00 m2	Terre Yaka-Yaka (Djoumouna)- Qtier Samba Alphonse	Pool	NGAMBOMO Sarah Peggy
28	N° 4192 du 02/02/18	Section A4 (ex A2), bloc 74, Pile 11 (ex-6 bis, Sup.119, 29m2)	6 bis, Rue Ngouabi Kingoye	Makélékélé	DIABENO- M'BINDI André Davy
29	N° 4193 du 02/02/18	Section C3, bloc 105, Piles 4-5, Sup. 281,35m2	89, Rue Ngali Pascal	Makélékélé	Enfants DIABENO- M'BINDI
30	N° 2781 du 28/07/15	Section AM, bloc -, Pile 10, Sup. 1242,36m2	Rue Boulou	Mfilou	MABETA Marie Michelle
31	N° 4114 du 14/11/17	Section AN2, bloc 23, Pile 1, Sup. 525,00m2	Rue Mouandza Félix (Ngambio)	Mfilou	SAMBA BISSIMBA Flora Nadine
32	N° 4232 du 14/03/18	Section AJ, bloc 23, Pile 7, Sup. 396,69m2	30, Rue Mpassi François (Qtier Nzoko Massina)	Mfilou	MIAKIMOUKA Eustache Juvenal
33	N° 4179 du 26/01/18	Section ARI, bloc 62, Pile 1, Sup. 3.300,00m2	Avenue Vouéla (Qtier Sangolo)	Madibou	SALABANZI Sidonie
34	N° 1924 du 06/09/13	Section-, bloc -, Piles -, Sup.2783, 03m2	Quartier Mabi	Pool	KOUENDOLO née LOUWOUAMOU Jacqueline
35	N° 4214 du 05 /02/18	Section-, bloc -, Pile -, Sup.575, 55m2	Quartier Bifouiti	Makélékélé	NZOMAMBOU Joséphine
36	N° 16430 du 15/05/17	Section -, bloc-, Piles 7,8,9,10,11,12, Sup.2400, 00m2	Village Yié	Pool	KINGOUARI KINGUENGUI Jérôme
37	N° 16429 du 15/05/17	Section -, bloc-, Pile 1, 2, 3, 4, 5, 6, Sup.2400, 00m2	Village Yié	Pool	M. NKOUIKANI Hugues Vouloir et Mme NKOUIKANI née NSELE BOMBANDA
38	N° 4160 du 12/01/17	Section ARI, bloc 61, Pile 10, Sup.1226, 50m2	Avenue Vouéla (Qtier Sangolo)	Madibou	SALABANZI Pascaline et SALABANZI Ange-Lise
39	N° 19300 du 15/02/18	Section P13 C, bloc 9, Pile 15, Sup.360,00m2	Quartier cité des 17 (Parcelle 130 bloc 7)	Mfilou	MBOUENDEY Severin Gislain
40	N° 4194 du 05/02/18	Section E., bloc 24, Pile 1, Sup.2649,29m2	Avenue Pierre Savornan De Brazza	Baongo	FINA MATCHIONA MALELA Patrice
41	N°4288 du 27/04/18	Section AP, bloc 124, Pile 2, Sup.376,74m2	Rue Nkonda n° 54	Mfilou	FANTIN Edmée Abdrée Aline
42	N° 4276 du 18/04/18	Section BI, bloc 91, Pile 41, Sup.238,48m2	272, Avenue Sébastien Mafouta (Qtier Ngoko)	Madibou	MIAFOUNA Christine
43	N° 19294 du 19/03/18	Section-, bloc-, Pile 16, Sup.200,00m2	Makabandilou	Djiri	NZOUTANI Cynthia Sandrine

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 8 Mai 2018

Pour insertion légale

Grigitte OKOLA

Inspecteur Principal des Impôts



Musique traditionnelle

**Fasonry Musica cherche mécènes pour larguer son coup d'essai**

Amoureux de la musique traditionnelle depuis sa tendre enfance, Emmanuel Guy Moukala Ndolo, la trentaine consommée, plus connu dans le monde des artistes sous le nom de Perfusion Monzembe, a fondé, à Pointe-Noire, en 2015, le groupe de musique traditionnelle Fasonry Musica. Cet ensemble musical possède, dans sa gibecière, une maquette de deux chansons qu'il projette de publier. Mais, malheureusement, les mécènes ne se bousculent pas au portillon. D'où son cri de détresse dans l'interview qu'il nous a accordée.



Emmanuel Guy Moukala Ndolo

**\*Comment vous est arrivée l'idée de monter ce groupe de musique traditionnelle?**

\*\*Je tiens, d'abord, à vous remercier d'être venu ici à notre siège appelé Trésor caché, sis au quartier Mongo-Kamba, plus précisément à l'arrêt Le Sapin, pour voir et toucher du doigt notre travail. Car bon nombre de gens pensent que les jeunes qui font la musique traditionnelle sont des voyous, non! C'est pour nous un moyen de pérenniser notre culture traditionnelle dans le temps et l'espace. Pour revenir à votre question, quand j'étais encore enfant, j'accompagnais ma mère chaque dimanche soir au Centre culturel de Mouyondzi pour assister aux danses folkloriques. De fil en aiguille, j'ai pris goût à cette musique dont je suis devenu passionné. Aujourd'hui, nostalgique de celle-ci, j'ai créé en 2015 ce groupe qui compte en son sein huit jeunes musiciens chanteurs, compositeurs et danseurs, tous ressortissants du district de Mouyondzi, dans le département de la Bouenza. **\*Combien d'œuvres avez-vous déjà larguées sur le**

**marché congolais, en trois ans d'existence?**

\*\*Nous n'avons pas encore mis d'œuvre sur le marché. Mais, nous avons par devers nous une maquette de deux titres qui égayent, déjà, le public. Le premier titre s'intitule «Kipédé» (la pédérastie), et le deuxième «Remerciement». Bien d'autres vont suivre, car notre inspiration est tirée du vécu quotidien de notre terroir. Dans «Kipédé», nous prodiguons des conseils à tous ceux qui pratiquent ce mode de vie qui est sans avenir. On ne peut pas comprendre qu'un homme soit marié à un autre homme. Dieu sur terre a fait deux êtres de sexes différents: l'homme et la femme. D'où l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux formeront une seule chaire. Dans «Remerciement», nous incitons les jeunes à ne pas demander l'argent à qui que ce soit, après lui avoir rendu un service. Comme on dit, Dieu saura vous récompenser. Voilà résumée la thématique de ces deux chansons chantées en langue bembé.

**\*Vous avez dit que cette maquette fait déjà danser le public, alors, à quand la sortie des CD, pour éviter que vous soyez victimes de piraterie?**

\*\*Vous avez raison de le dire. Nous avons des idées, certes, mais, il nous manque des moyens financiers. Voilà pourquoi, je profite de votre journal, l'ancêtre des journaux congolais qui totalise aujourd'hui plus de 66 ans d'âge, pour lancer un vibrant appel aux hommes d'affaires, mécènes et autres sponsors de nous voler au secours. Je parie qu'une fois ce produit mis sur le marché, ils ne seront pas déçus. La réussite dans les affaires est dans tous les domaines. A qui le premier pas?

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

Contact téléphonique: 06.600.34.55

**ANNONCE LEGALE**

Maitre Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 06 631 14 17.

Aux termes d'une décision collective extraordinaire prise par devant Maître Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire, en date du neuf avril deux mille dix-huit, Folio 78/9 n°2617;

Les Associés de la Société «GREEN SERVICES», Société A Responsabilité Limitée au capital de FRANCS CFA 2.200.000 ayant son siège social à Pointe-Noire, 76, rue Gustave ONDZIEL, quartier Centre-ville, inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/13 B 1030. Ont décidé de modifier son objet social en ne retenant que les activités ci-après: - Nettoyages industriels, Assainissement, gestion des déchets industriels (DIS-DIB-DIO) issus des travaux pétro-

liers et de centre de collecte et de traitement;

- Recherches scientifique et technique appliquées à l'agriculture, à l'agroforesterie et à la protection de l'environnement;
- Conseil et assistance en promotion de l'agriculture biologique, de l'agroforesterie et de la protection de l'environnement;
- Importation, exportation, production et commercialisation des engrais biologiques.

Les Statuts ont été modifiés en conséquence.

Puis, mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/13 B 1030.

Pour avis,  
Le Notaire.

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA  
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville Brazzaville  
B.P.: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: bouboutouetude@gmail.com  
République du Congo

**ANNONCE LEGALE  
MAC-CONGO**

Société à Responsabilité Limitée/Capital social: 2.000.000 francs CFA  
Siège social: 02, Avenue William Guinet - Galerie ARC Brazzaville  
Brazzaville (République du Congo)  
RCCM CG/BZV/ 14 B 5096 - République du Congo

**CESSION DES PARTS**

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée MAC-CONGO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000.000 de francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/14 B 5096 du 13 mai 2014, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, en date du 27 mars 2018, enregistré à la recette de Brazzaville EDT Plaine, le 05 avril 2018, sous folio 062/8, numéro 0595, il a été décidé:

- La cession des parts, les associées ont pris acte de la sortie du capital social de la Société MAC CONGO SARL, de la Société AL MOUDJAMAR SARL et des entrées dans le capital social, de Messieurs Joseph Victor HELL, Florent BOUDZOU-MOU, Donatien MPIKA, Abderahim DJALAL et de Mademoiselle Sylvie Véronique CHAUMET, par le rachat de soixante-cinq (65) parts sociales. Du transfert du siège social qui était

initialement à Brazzaville au numéro 02, Avenue William Guinet, Galerie ARC, Centre-ville, pour l'établir à Brazzaville (République du Congo), Bloc 04, MEDICIS TLEMA, quartier Bacongo, derrière l'Ambassade des Etats-Unis.

En conséquence des entrées des nouveaux associés dans le capital social, les associées décident de la modification des statuts aux articles quatre (4), six (6) et sept (7).

Tous les actes modificatifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 06 avril 2018, sous le numéro 18 DA 252 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/14 B 5096.

Pour insertion,

Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE  
Notaire à Pointe-Noire  
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,  
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison,  
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville  
B.P.: 1431; Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64  
République du Congo

**INSERTION LEGALE**

**«COMSON»**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de Francs CFA: 32 797 900  
Siège social: S/C PricewaterhouseCoopers Tax & Legal  
B.P.: 1306-88, Avenue du Général De Gaulle  
RCCM CG/PNR/14 B 648  
Pointe-Noire  
République du Congo

**DISSOLUTION ANTICIPEE**

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société «COMSON» SARL en date du 03 mai 2018, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné le 7 mai 2018, enregistré à Pointe-Noire le 8 mai 2018, folio 086/10, no 3010; il a été décidé de la dissolution de la société par anticipation et sa mise en liquidation.

Monsieur Silverio FINA est nommé en qualité de liquidateur pour la durée des opérations de liquidation de la société.

Le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire, S/C PricewaterhouseCoopers Tax & Legal, B.P.: 1306-88, Avenue Général De Gaulle; République du Congo.

Le dépôt légal a été effectué au

greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 8 mai 2018, duquel la dissolution anticipée a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier «RCCM» sous le numéro 18 DA 2072.

A compter de cette date, la société est en liquidation.

Les créanciers de ladite société sont invités à produire leurs créances au siège de la liquidation, dans un délai de 30 jours, à compter de la publication des présentes.

Pointe-Noire, le 11 mai 2018.

Pour insertion,  
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,  
Notaire.

50<sup>e</sup> anniversaire du Centre culturel russe

La troupe Le Théâtre des arts a joué «La dame de pique»

**Le Centre culturel russe (CCR) célèbre, cette année, les 50 ans de son implantation au Congo. Une commémoration marquée par plusieurs activités. A l'image de la représentation théâtrale qui a eu lieu samedi 12 mai, à Brazzaville et a mis à l'honneur la troupe Le Théâtre des arts, laquelle a joué, avec brio, «La dame de pique» du célèbre écrivain russe Alexandre Pouchkine.**

C'était sous le regard, entre autres, de l'ambassadeur de Russie, M. Valery Mikhaylov.

Une fois n'est pas coutume. Du théâtre sur les planches du Centre culturel russe de Brazzaville! Pendant une heure et six minutes exactement, dans une adaptation et une mise en scène de Jean-Marie Samedy Diatsononama, la troupe théâtrale à l'honneur a tenu en haleine le public. Dans une distribution merveilleusement assurée par Jean-Marie Samedy Diatsononama, le conteur (Tomski), Boris Florian Mikala II (Hermann); Raissa Armelle Nzitoukoulou (La comtesse), Jack Babingui (Naroumof), Joël Mampouya (Sourine), et Darwine Shaphate Mvingoulou (Lisabeta Ivanovna). La régisseur, lumière et les décors étant signés Rodrigue Yeboua Yeboué.

«La dame de pique» relate une histoire qui se déroule au début du XIX<sup>e</sup> siècle à Moscou, en Russie. Une nuit d'hiver, chez le lieutenant Naroumof, cinq jeunes hommes passent leur temps à jouer aux cartes. Ils en viennent à discuter du mystérieux pouvoir de la comtesse Anna Fedotovna, grand-mère de l'un d'entre eux, Paul Tomski. La vieille dame connaît une combinaison secrète de trois cartes permettant de gagner infailliblement au jeu de pharaon.

Tomski narre l'histoire de sa grand-mère. Alors qu'elle séjournait à Versailles dans sa jeunesse, elle jouait beaucoup.

Un soir, elle perdit une somme colossale, ce qui provoqua la colère de son mari. Elle trouva une aide inespérée chez le comte de Saint-Germain: il lui révéla une martingale par laquelle elle regagna tout son argent le soir même. Mais depuis, la comtesse refuse obstinément de livrer son secret.

L'un des cinq compagnons de jeu est Hermann, jeune officier du génie d'origine allemande. Il n'a jamais touché une seule carte. Fasciné par la richesse que pourrait lui procurer la combinaison mystérieuse, il séduit Lisabeta Ivanovna, demoiselle de compagnie de la comtesse. Lisabeta lui donne rendez-vous un soir dans sa chambre. Mais Hermann s'introduit par une autre porte et se cache dans une pièce voisine. Après plusieurs heures d'attente, il entre chez la vieille dame, qui s'apprête à se coucher.

Effrayée par l'arme dont l'intrus la menace, elle meurt sur-le-champ.

À l'enterrement de la comtesse, Hermann croit la voir cligner malicieusement de l'œil. Frappé d'effroi, il s'effondre. En même temps, Lisabeta est prise d'un malaise sur le parvis de l'église. La nuit suivante, Hermann a une vision. La comtesse vient lui révéler son secret: le trois, le sept et l'as, qu'il devra jouer à raison d'une seule carte par soirée. Mais elle lui fait promettre d'épouser Lisabeta et de ne plus jamais jouer. Hermann devient victime d'une idée fixe: il voit partout des trois, des sept et des as...



Les comédiens sur scène



Les officiels

Envisageant de rompre sa promesse, il songe à quitter l'armée et partir pour Paris, où il pourrait s'enrichir en paix. Cependant, sûr de lui, il se rend au casino dès le lendemain soir. Il joue la première carte avec succès. Le surlendemain, il abat la deuxième carte et gagne. Le troisième soir, il mise toute sa fortune sur ce qu'il croit être l'as. Mais par inadvertance, il a joué la dame de pique. Il s'en rend compte trop tard. La carte ressemble étrangement à la comtesse. Elle lui adresse même un nouveau clin d'œil... Ruiné, il sombre dans la folie. Interné à l'hôpital psychiatrique d'Oboukhov, il répète sans cesse: «Trois, sept, as! Trois, sept, dame!...

Pourquoi avoir jeté le dévolu sur une pièce d'Alexandre Pouchkine? Selon M. Sergey Belyaev, directeur du Centre culturel russe, ce choix s'explique par le fait que ce renommé écrivain a aussi des origines africaines. A signaler que plusieurs autres activités sont prévues dans le cadre de la célébration des 50 ans du CCR: l'inauguration, devant le Centre culturel russe de Brazzaville, d'un monument en mémoire de Youri Gagarine, le premier cosmonaute russe, décoration des personnes ayant œuvré pour la coopération russo-congolaise, projection de films, etc.

Véran Carrhol YANGA

37<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Bob Marley

Le festival «Mbote Bob» voit le jour à Brazzaville

L'Institut Français du Congo(IFC) de Brazzaville a organisé un concert de reggae vendredi 11 mai 2018. C'était pour commémorer le 37<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Bob Marley, le pape du reggae, disparu en 1981. A cette occasion, un festival dénommé «Mbote Bob» (Salut Bob) a officiellement été lancé. Il a permis à quatre groupes congolais, à savoir: I Jah Man; Kizma Connection, Don Maxy Le Jah et Jah Loise, de se livrer en spectacle.



Le groupe «I Jah Child's» sur scène

Il était 17h et le concert n'avait pas encore commencé, contrairement à ce qu'avaient annoncé les organisateurs. Les raisons de ce retard n'étaient pas connues, mais le public, lui, s'en moquait. A l'image de Vaudou, un artiste officiant dans la musique de recherche. «C'est un très bon milieu et bien que le concert n'a pas encore commencé, je pressens que la suite sera merveilleuse. De plus, je suis ici par amour pour la musique», a-t-il lâché.

A 18h38, le festival commence enfin. I Jah Man et les quatre groupes congolais sélectionnés lors des tremplins reggae ont fait vibrer le public en mémoire de celui qui est considéré comme le Pape de ce genre musical.

Au finish, tout s'est bien passé, dans une ambiance chaleureuse et dynamique, bref celle du reggae. Seul problème: les gens ne se sont pas précipités, en tout cas, la salle n'a pas affiché complet. Faut-il y croire que le reggae n'est pas un genre musical prisé des Congolais? Non! Probablement, les organisateurs de «Mbote Bob» n'ont pas assez communiqué sur l'événement.

I Jah Man, leader du groupe «I Jah Child's» a, d'ailleurs, reconnu le manque d'engouement du public. Mais il reste optimiste et déclare être fier de ce premier festival, car, dit-il, «cela est un premier pas pour vulgariser le reggae au Congo». Pour rappel, le 11 mai est une date célébrée par les Rastas du monde entier. Avec «Mbote Bob», c'est la première fois que celle-ci soit célébrée au Congo.

Rabbi-Spiritus ITOUA

Publication

Le premier essai de Richard Ballet présenté à Brazzaville

«Organisation du trafic maritime en Afrique», et «Usages du Bordereau électronique de suivi de la cargaison (BESC)» constituent, respectivement, le titre et le sous-titre du tout premier ouvrage de Richard Ballet, présenté et dédié vendredi 11 mai dernier à Brazzaville.

Pour traiter des thématiques susmentionnées, l'auteur est parti d'un postulat selon lequel le bordereau électronique de suivi de la cargaison apparaît comme un moyen de résistance à l'hégémonie des puissances maritimes européennes. Selon lui, le BESC permet au Congo et même à l'Afrique de réduire l'influence des Européens sur le commerce extérieur, à travers le contrôle de leurs activités.

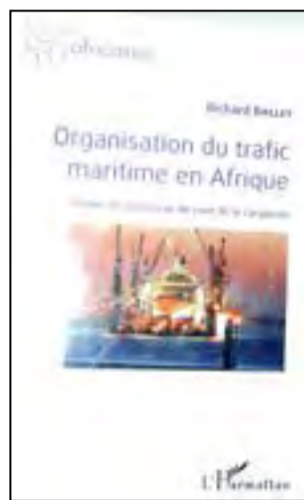
Décortiqué par André Patient Bokiba, Professeur de littérature à la retraite de l'Université Marien



L'auteur dédicant son livre

Ngouabi, le livre de Richard Ballet comporte quatre chapitres: La définition de la recherche; Le dispositif BESC et ses enjeux dans les relations internationales; Le BESC, un actant réducteur d'incertitudes du réseau sociotechnique et un facteur de confiance; Avantages

et dysfonctionnements du BESC. Publié aux Editions L'Harmattan en mars 2018, le nouvel opuscule de Richard Ballet compte 303 pages. A entendre la critique littéraire, son essai se situe aussi bien dans la sociologie de la traduction, c'est-à-dire le trafic de marchan-



La couverture du livre

dises, que dans la sociologie des organisations, dans la mesure où il soulève des enjeux politiques et économiques.

Titulaire d'un Diplôme d'études approfondies (DEA) de l'Université Marien Ngouabi en littérature et civilisations africaines, d'un Bachelor en planification des prestations logistiques de l'Ecole de management de Normandie (France), Richard Ballet s'est inspiré de la somme de toutes ces formations pour écrire son ouvrage.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU



Nos offres: Peinture à eau (Murinex), Peinture teintée, Mastic en pâte, Acrysol, Eau-fixe, Stermagrain, Graiset, Maeva (plafmat), Batmat, Vernis marin, Anti-rouille, Peinture à huile (Masterline), Bondax, Galva-master, Master-sol, Epoxy, Peinture alimentaire, Stucco-Cyr, Granite, Graniton ou cristal, etc.

Adresse: 61, rue Dongou, Ouenzé, Brazzaville.

Téléphones: 05 551 77 86/06 871 43 83/04 465 60 92/01 101 46 13.

## Coupe de la Confédération

## Serait-ce la renaissance des Aiglons?

Les récentes contreperformances du CARA ont fait d'Enyimba le favori de la confrontation entre les deux formations, mercredi 16 mai à Brazzaville, pour le compte de la deuxième journée de la phase de poule de la Coupe de la Confédération. Mais, au sortir du Stade Massamba-Débat, ceux sont les Nigériens qui ont du souci à se faire, ayant perdu de leur superbe. Leur défaite les prive momentanément de la première place

ba-Débat. Il l'a quitté, dépité, un peu sur la pointe des pieds. Le CARA lui a asséné des coups qui lui font bourdonner la tête. Cela étant, le CARA a fait plaisir au maigre public qui s'était répandu dans les gradins de Massamba-Débat. Ou il n'a manqué aucune voix pour le conforter. Ce public a vécu une métamorphose de ses Aiglons. Le staff technique et les dirigeants ont semé la graine de la révolte. Elle est tombée sur une terre. Elle est morte. Elle a germé et donné

envoi lourd et croisé, Cabwey Kivutuka corsait l'addition. Le public hurlait sa joie, mais sans débordement excessif. Plus rien ne pouvait différer le succès des Aiglons, quand, enfin, Dicha Bomaniaye changeait la situation du tout au tout en inscrivant le troisième but. Une rare et indélébile triple explosion de joie du public qui ne se produit pas tous les jours. Les Nigériens d'Enyimba n'avaient plus qu'à en constater les dégâts. Tout était consommé en quelques minutes de jeu seulement.

La grosse et somptueuse victoire du CARA constitue-t-elle, finalement, le début de la renaissance d'un groupe qui avait perdu son moral? On le vérifiera quand les Aiglons en découvriront avec l'Etoile du Congo en match remis du championnat de Ligue 1 en fin de semaine. Ils devront, ensuite, saisir la phase retour pour refaire les compartiments défaillants. Car les coupes africaines vont observer un arrêt de deux mois en raison du déroulement de la Coupe du monde en Russie, avant de reprendre leurs droits le 17 juillet avec la troisième journée. Bref, les "Rouge et noir" ont plusieurs semaines pour convaincre.

G.-S.M.

## Football/Après plusieurs résultats négatifs

## CARA, un volcan endormi brusquement en éruption!



D'une tête plongeante Racine Louamba a débouqué le compteur-but du CARA

Alors qu'il traverse une mauvaise passe depuis plusieurs semaines, et déjà battu lors de la première journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération, le CARA de Brazzaville a créé la sensation mercredi 16 mai au Stade Massamba-Débat, en s'offrant une colossale et somptueuse victoire aux dépens des Nigériens d'Enyimba: 3-0. Trois buts à zéro! Les attaquants du CARA ont triplement fait parler la poudre, telles des gousses d'arbre de fer en septembre. Dans une défense d'Enyimba désemparée. Qui aurait osé pronostiquer un score d'une telle ampleur en ces temps de vaches maigres pour les Aiglons? Assurément, personne! C'est le vague à l'âme que quelques centaines de spectateurs ont investi les gradins du temple du football congolais. Ogre et bête noire des équipes congolaises, FC Enyimba d'Aba inspirait la crainte. Diables-Noirs et Saint-Michel de Ouenzé ne gardent-ils pas de cet adversaire un mauvais souvenir quand ils avaient décousu avec lui respectivement en 2008 et 2011? Les oiseaux de mauvais augure ont chanté également que tout ce que touche le CARA était frappé de stérilité. Il fallait bien être là pour le vivre et le voir.

Finalement, les craintes étaient exagérées. L'on a été agréablement surpris par la révolte des Aiglons. Jouant sans complexe d'infériorité, ils ont fini par faire voler en éclats le rideau défensif d'Enyimba. Quatorze minutes après le coup d'envoi, le portier nigérian repoussait malencontreusement, dans l'axe, un tir de Cabwey Kivutuka. Racine Louamba a saisi cette aubaine pour catapulte le ballon dans la cage adverse, d'une tête plongeante: 1-0.

Était-ce déjà le bout du tunnel? L'imprévisible réveil de l'avant-centre Cabwey Kivutuka y a donné du relief. Mis sur orbite par Joseph Mbangou et ayant gagné son duel avec son garde du corps, d'une foulée dévastatrice et victorieuse, il battait Fatau Dauda sans rémission: 2-0. Il venait de faire se lever, à son tour, le public, à la 17e minute de jeu.

Le public a exulté. Mais pour que l'euphorie soit totale, Dicha Bomaniaye réservait le plus beau pour enflammer le stade: slalom géant, coup d'accélérateur et frappe enroulée, du pied droit comme Cabwé. But! Le troisième, à la 18e minute. Un léger relâchement des Aiglons permettait à Enyimba de sortir la tête de l'eau. Sans danger pour les visités. Jusqu'à

la pause.

Après la mi-temps, les Aiglons embrasèrent à plusieurs reprises la surface de réparation d'Enyimba. Mais, à trois reprises au moins, ils ont manqué de réussite sur des actions apparemment faciles. Peut-être était-il écrit que le score acquis à la mi-temps ne bougerait plus. Tout était consommé...

Jean ZENGABIO

CARA bat Enyimba (3-0). Arbitre: Hassan Mohamed Hagi (Somalie). Buts: Racine Louamba (14e), Cabwey Kivutuka (17e) et Dicha Bomaniaye (18e).

CARA: Chansel Massa; Richy Ondongo, Ikouma Epoyo, Guy Chancy Danga, Christ Ngoma-Mbo; Dua Ankira (puis Guelord Diafouka, 75e), Joseph Mbangou, Glen Kinfounia; Racine Louamba (puis Espoir Mbangou, 83e), Cabwey Kivutuka, Dicha Bomaniaye (puis Hervé Kimbongani, 60e). Coach: Roger Ossété.

FC Enyimba: Fatawu Daouda; Andrew Abalaogu, Nelson Obonaya Isliaka Oladuntoye, Udo Ikouwem; Mohammed Farouk, Oladepo Augustine, Wasiu Alalade; Chinedu Udeagha (puis Omofoman Freedom, 38e), Chukwude Chekwube (puis Chinonso Okonkwo, 83e), Augustine Dimgba (puis Bashir Rahman, 58e). Coach:



Les Aiglons face au FC Enyimba (Nigeria)

du groupe C qu'ils occupaient à l'issue de la journée inaugurale. Elle est désormais entre les mains des Ivoiriens de Williamsville AC d'Abidjan qui ont tenu le Djoliba AC du Mali en échec (1-1) à Bamako. Or, bouffi d'orgueil, Enyimba avait promis de s'applaudir... à Massam-

ba fruit. Un triple fruit. Un espoir, Racine Louamba, s'est tapé la poitrine, prétendant détenir la clé de l'éénigme. Une façon de prouver qu'il est l'homme en forme du moment. D'une tête plongeante, il battait le gardien d'Enyimba et ouvrait le chemin du succès au siens. Puis, d'un

## Organisation du CAMBASKET à Brazzaville

## Le Congo et l'OSMA en symbiose

Un protocole d'accord confiant à Brazzaville l'organisation, du 11 au 19 juin 2018, de la 1ère édition du CAMBASKET ((Championnat d'Afrique militaire de basketball) a été signé mardi 8 mai dernier par le ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, et le président de l'OSMA (Organisation du sport militaire en Afrique), le colonel David Kadré. La première édition du CAMBASKET est perçue comme un encouragement pour l'organisation du sport militaire en Afrique à plus de développement de ses activités pour que vive l'amitié par le sport. De même, il offre un cadre idéal de promotion et de développement des idéaux de ce sport en rassemblant les Forces armées des pays membres autour d'un idéal commun, qui est la paix en Afrique.

Le président de la République du Congo, M. Denis Sassou-Nguesso, a-t-on appris, a marqué son accord pour le parrainage et l'organisation à Brazzaville de cette compétition, dont le trophée porte son nom. «Cela témoigne de son engagement universellement reconnu pour l'intégration africaine, l'hospitalité, le panafricanisme, la paix, la sécurité et la stabilité.» Le colonel David Kadré a salué le soutien constant et multiforme qu'apporte les autorités congolaises aux activités de l'OSMA, ainsi qu'à l'organisation de cet événement sportif. «Les activités



Echange de parapheurs entre Charles Richard Mondjo et David Kadré

physiques militaires et sportives telles que perçues par les Pères fondateurs du Conseil international du sport militaire (CISM) et de l'OSMA poursuivent les objectifs de développement équilibré et harmonieux des personnels militaires et contribue à l'effort global de la paix en développant les idéaux de fraternité, d'hospitalité, d'intégration et d'entente mutuelle qui caractérisent les Forces armées africaines, idéaux chers à nos dirigeants africains pour le développement économique et l'émergence de notre cher continent», a-t-il expliqué. Pour le ministre Mondjo, cet accord traduit l'engagement du président Denis Sassou-Nguesso pour une intégration africaine par le sport, et de développer un sentiment d'amitié. «Ce premier

Championnat militaire de Basketball réunira les Forces armées de dix pays qui joueront dans un esprit d'amitié et de fraternité, avec en ligne de mire remporter le trophée dénommé Denis Sassou-Nguesso», a-t-il indiqué. Créé en 1994, l'OSMA est une association continentale africaine composée des Forces armées des pays membres et fait partie intégrante du CISM. Il a pour objectif fondamental de contribuer à l'effort global en faveur de la paix en Afrique et dans le monde, par la promotion de l'esprit d'amitié, de solidarité, d'hospitalité et d'entente mutuelle, tout en développant par le biais des compétitions sportives les relations amicales entre les pays membres.

Alain-Patrick MASSAMBA

## Karaté à Pointe-Noire

## Congo mat sur l'escabeau!

C'est sur le sacre de Congo mat que s'est achevé le 29 avril dernier, à l'Institut technique Thomas Sankara de Pointe-Noire, les championnats départementaux de karaté, style shotokan. Ses budokas étaient les mieux outillés techniquement et tactiquement que ceux des autres clubs. Plus de 129 budokas, toutes catégories confondues, ont rivalisé d'ardeur pendant deux jours, tant en kumité (combat) individuel qu'en équipe. Les amoureux des arts martiaux, ainsi que les non pratiquants venus de tous les coins de la ville, ont eu droit à plus de quatre-vingt-cinq combats d'un niveau technique acceptable. Au terme de la compétition, la commission technique départementale dirigée par maître Antoine Tchivanga Mbeté, a unanimement désigné Oba Ciceck (Atc), meilleur compétiteur du tournoi. Prélude à ces championnats, et pour ne pas être en déphasage avec les innovations intervenues à la WKF (Fédération mondiale de



Le capitaine de l'équipe championne recevant le trophée

karaté) en matière d'arbitrage, tous les arbitres départementaux ont pris part vendredi 27 avril 2018, au stage d'imprégnation des nouvelles techniques d'arbitrages, co-animé par Maîtres Kebi Nowa et Maxence Ondongo, arbitres continentaux. La cérémonie de remise des trophées et médailles s'est déroulée sous la supervision de Joseph Ndinga Biangou, directeur départemental des sports et de l'éducation

physique de Pointe-Noire, qui avait à ces côtés Maître Michel Malalou, président de la ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires de Pointe-Noire. A noter: les deux premiers de chaque catégorie prendront part au prochain championnat national qui aura lieu à Owando. La date n'est pas encore communiquée.

Equateur Denis NGUIMBI

  
**BUROTOP IRIS**

**ACHETER UN TELEVISEUR SMART  
 N'EST PLUS UN LUXE**

**VESTEL**



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

**4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60**

**Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056**